

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS

ANNEE 2009

## COLLECTIVITÉS MEMBRES

- Le Cannet,
- Mandelieu-la-Napoule,
- Mougins,
- Théoule-sur-Mer,
- **La Communauté  
d'Agglomération de  
Sophia-Antipolis :**  
Antibes, Bar-sur-Loup, Biot,  
Caussols, Châteauneuf-de-Grasse,  
La Colle-sur-Loup, Courmes,  
Gourdon, Opio, Le Rouret,  
Roquefort-les-Pins, Saint-Paul,  
Tourrettes-sur-Loup, Valbonne,  
Vallauris et Villeneuve-Loubet.

*Le document comporte des pages numérotées de 3 à 81.*

# SOMMAIRE

<b>I - SYNTHÈSE</b>	<b>5</b>
<b>II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>11</b>
<b>Préambule</b>	<b>12</b>
<b>Organisation et compétences du SIDOM</b>	<b>13</b>
Le SIDOM : les élus et le personnel	13
Les compétences : transport et traitement des DMA	14
<b>Population desservie</b>	<b>15</b>
<b>Le territoire du SIDOM</b>	<b>16</b>
<b>III- LES ACTIONS DU SIDOM EN 2009</b>	<b>17</b>
<b>Les actions d'amélioration du SIDOM</b>	<b>18</b>
<b>Les actions de communication</b>	<b>19</b>
<b>IV- LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</b>	<b>20</b>
<b>Localisation des unités de traitement</b>	<b>21</b>
<b>Les différents modes de valorisation et de traitement</b>	<b>22</b>
Les ordures ménagères résiduelles	22
Les recyclables	25
Les emballages menagers recyclables (EMR)	25
Le contrat sidom / éco-emballages	26
Le verre	30
Les journaux magazines (JMR)	32
Bilan ordures ménagères	33
Déchèteries	34
Bilan déchèteries	36
<b>V- BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER</b>	<b>37</b>
<b>VI- BILAN ET PERSPECTIVES</b>	<b>39</b>
<b>VII- TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>
<b>Annexe 1 : Le SIDOM</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 2 : Evacuation en régie</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 3 : L'unité de valorisation énergétique du SIDOM et TGAP</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 4 : Les tonnages collectés</b>	<b>57</b>
Annexe 4.1. Données OMR	57
Annexe 4.2. Données EMR	58
Annexe 4. 3. Données verre	60
Annexe 4.4. Données JMR	60
Annexe 4.5. Données 2009 déchets hors OM	61
<b>Annexe 5 : Bilan des flux de déchets en 2009</b>	<b>74</b>
<b>Annexe 6 : Bilan financier des flux des déchets en 2009</b>	<b>77</b>
<b>Annexe 7 : Bilan financier et quantitatif des flux des déchets en 2009</b>	<b>80</b>
<b>Annexe 8 : Souvenir de l'inauguration de l'UVE le 23 mars 2009</b>	<b>81</b>

A photograph of industrial machinery, likely a wastewater treatment plant. The scene is dominated by large, polished stainless steel pipes and tanks. A prominent feature is a red valve with a handwheel, mounted on a horizontal pipe. In the background, there are blue cylindrical tanks and various electrical conduits. The lighting is bright, suggesting an outdoor or well-lit indoor facility.

## I- SYNTHÈSE

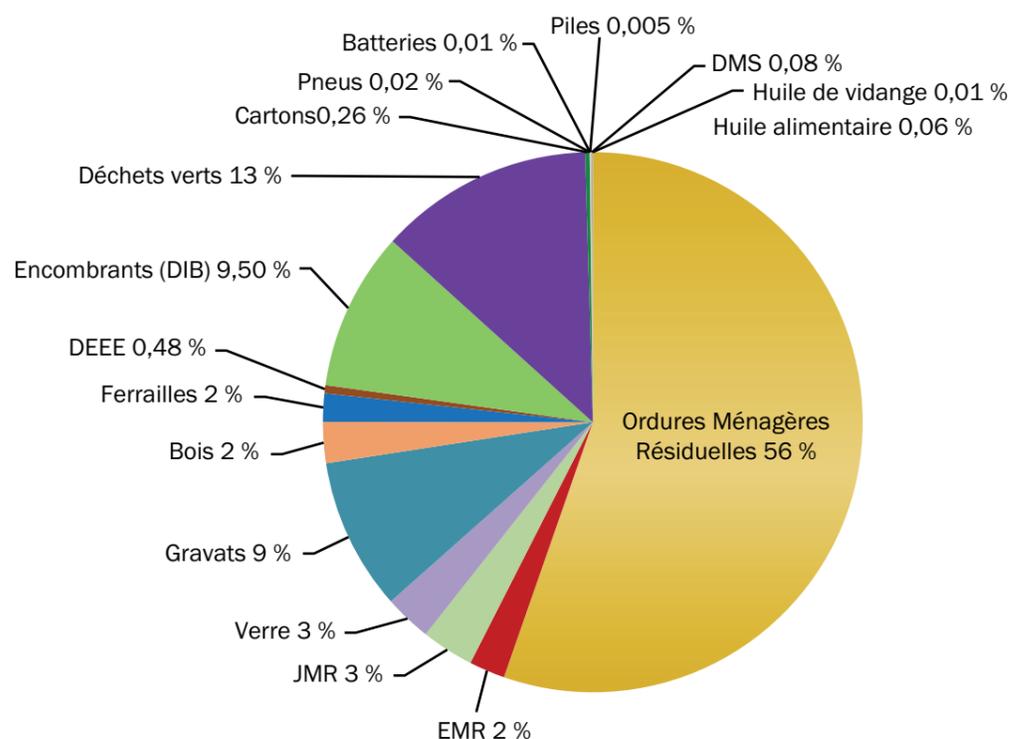
Aujourd'hui, le syndicat s'appelle Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers, UNIVALOM.

En 2009, le nom du syndicat était Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, SIDOM.

Dans ce document de synthèse de l'exercice 2009, le syndicat est nommé SIDOM.

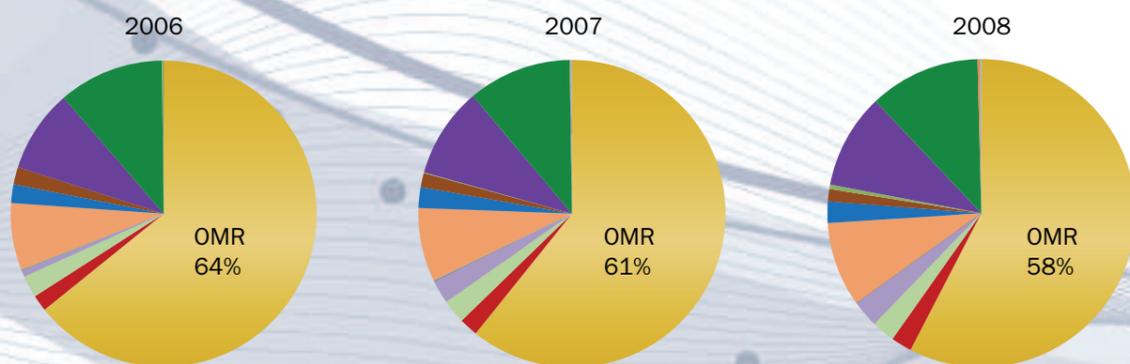
Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité du SIDOM pour l'exercice 2009.

### RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS EN 2009



En 2009, le gisement global de déchets sur l'aire du SIDOM a diminué d'environ 2% à 225 103,42 tonnes par rapport à 2008. Parallèlement, comme les années précédentes nous notons une baisse de la proportion d'OMR.

Depuis 2005, on observe un changement de répartition des flux : les OMR représentent maintenant 56% du gisement contre 64% en 2006. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation d'une part des « gros » gisements comme les déchets verts (+15%), les encombrants (+8%) mais surtout les gravats (+ 28%) et d'autre part des petits gisements tels que EMR, Verre, Bois, mais surtout les Cartons et DEEE (cf. Annexe 5 et graphes 2006 à 2009).

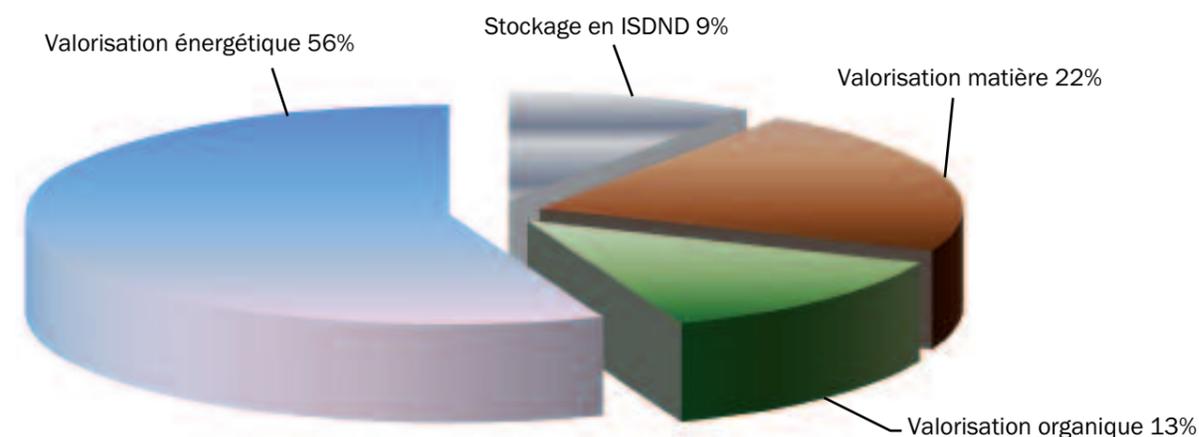


Les collectes sélectives notamment celles mises en place en déchèterie semblent prendre de l'ampleur et détourner du gisement OMR une partie des déchets.

Contrairement à 2007 et 2008 où une partie du gisement d'OMR a été enfouie en ISDND en raison des travaux sur l'Usine d'incinération, en 2009, **la totalité du gisement OMR du SIDOM a été incinérée dans l'UVE.**

La répartition des modes de traitement est donc modifiée pour faire une part importante à la valorisation énergétique (56%).

### DEVENIR DES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SIDOM EN 2009

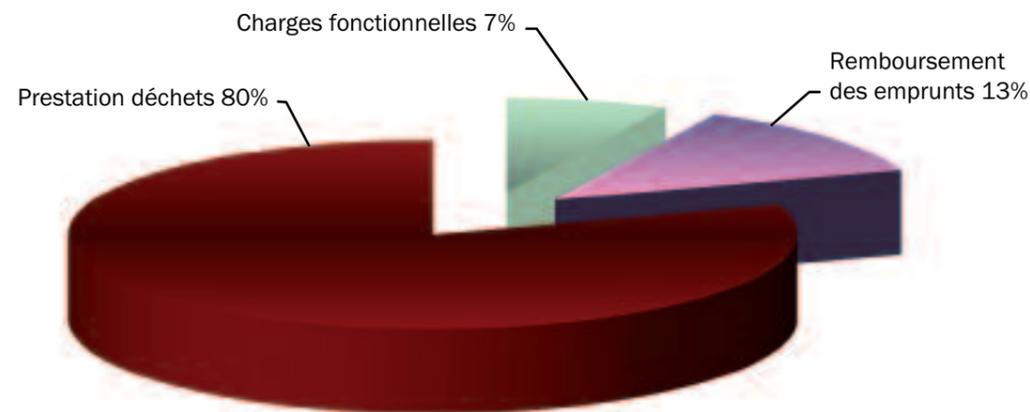


Globalement, le graphique ci-dessus met en évidence la valorisation de plus de 90% des déchets traités (par déchets valorisés, nous entendons ici les déchets orientés vers une filière de valorisation - cf. Annexe 5).

Sur le plan économique, le montant total des dépenses de fonctionnement pour le SIDOM s'est élevé à 21 402 295,13€ HT, en augmentation de 27% par rapport à 2008.

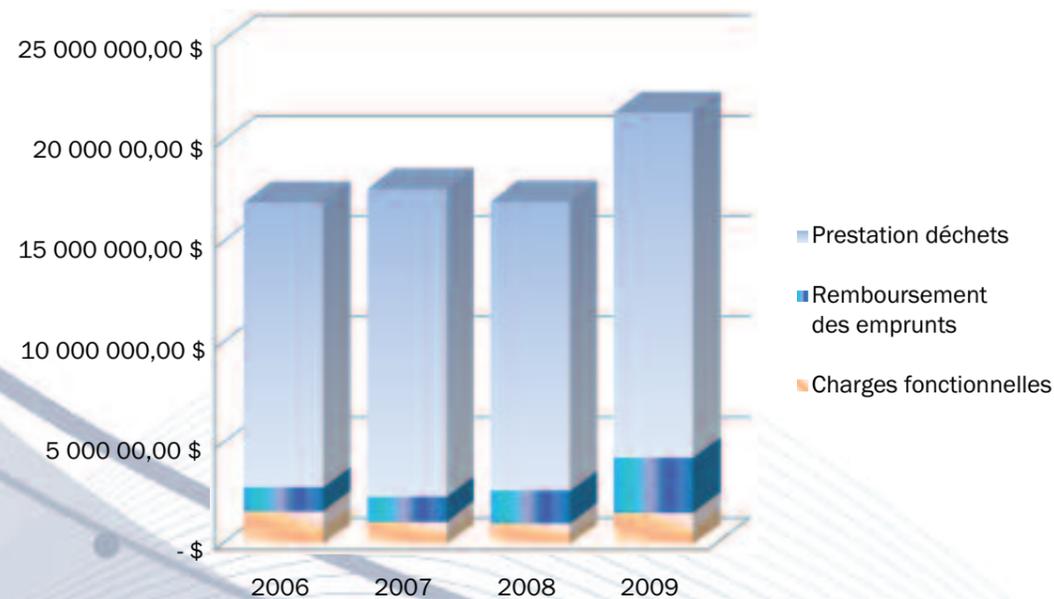
Entre 2008 et 2009, nous observons une augmentation de plus de 50% des frais de fonctionnement de la structure (moyens humains et matériels, assurances, frais d'études, fluides, ...), augmentation liée au paiement de la taxe professionnelle de Valomed (conformément au CPPP) pour les exercices 2007, 2008 et 2009 d'un montant global de 471 467€ HT. De plus, le remboursement des emprunts a augmenté de près de 70% du fait du déblocage de la totalité des emprunts suite à la réception des travaux en décembre 2008. (cf. Annexe 6).

## RÉPARTITION DES COÛTS 2009



La répartition des coûts 2009 est similaire à celle des années précédentes. Le graphe ci-dessous retrace l'évolution des coûts de 2006 à 2009 :

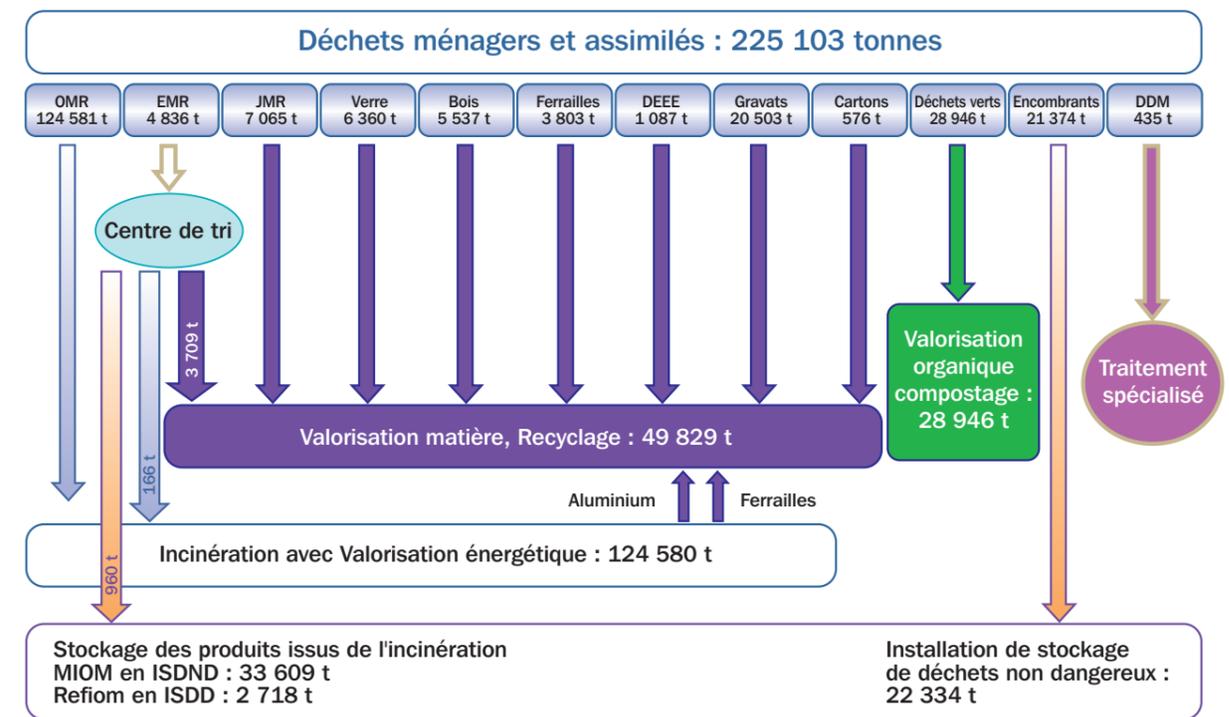
## ÉVOLUTION DES COÛTS DE 2006 À 2009



Il est à rappeler que l'augmentation constatée en 2009 est liée au déblocage de la totalité des emprunts des travaux de modernisation de l'UVE et au paiement des taxes professionnelles VALOMED de 2007 à 2009.

Pour l'ensemble des données 2009, les populations prises en considération sont les populations légales 2007 (données INSEE), pour 2008, les populations prises en considération sont celles de 2006, contrairement aux années précédentes qui tenaient compte des données 1999.

## SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS DU SIDOM



Le tableau ci-dessous représente une synthèse des principales valeurs caractérisant le SIDOM pour 2009 (les données ne tiennent pas compte du tonnage et des coûts liés au traitement des OMR de Mouans-Sartoux, ni des apports extérieurs) :

225 103 tonnes de déchets		
Valorisation matière : 22%	Valorisation organique : 13%	Valorisation énergétique : 56%
Coût net : 16 687 303 € HT		
Coût général : 21 402 295 € HT		Recettes : 4 714 992 € HT
855 kg/an/hab		
263 320 hab	74 € HT/t	63 HT/hab

\*Tous déchets confondus

Nota Bene : le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets et le remboursement des emprunts sans tenir compte des dépenses liées aux apports du SIVADES, les recettes comprennent les produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution n'est prise en compte dans les recettes). Le nombre d'habitants est basé sur les données INSEE (populations légales 2007).

Cf. Données Annexe 7.



## II- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

## PRÉAMBULE

Créé en 1965, le S.I.D.O.M., Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, regroupait les communes d'Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris.

Par la suite, les communes de Mouans-Sartoux, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer adhéreront au syndicat tandis que Cannes en sortira.

Les compétences initiales du S.I.D.O.M. étaient la création, l'exploitation d'un dépôt de déchets urbains et l'étude pour l'implantation et la création d'une usine d'incinération ou de traitement des déchets.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par arrêté du 8 Janvier 2004, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a constitué le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés entre les villes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (constituée de 16 communes).

Cet arrêté précise les compétences qui échoient au SIDOM :

- Traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus de ses collectivités ;
- Transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement.
- De plus, il exerce ses compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :
  - centre de tri,
  - quais de transfert,
  - transport depuis les quais jusqu'aux installations de traitement,
  - équipements de traitement et valorisation des DMA.

Pour la commune de Mouans-Sartoux, le syndicat continue d'incinérer uniquement les Ordures Ménagères de cette commune dans le cadre d'une convention avec le SIVADES (dont la commune est membre via son agglomération Pôle Azur Provence).

**C'est en 2009, que par arrêté préfectoral en date du 17 décembre, le syndicat a changé de nom pour devenir UNIVALOM, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers dont le siège social est l'Unité de Valorisation Energétique, route de Grasse à Antibes.**

Le présent document constitue le rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public de traitement des déchets ménagers du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une **présentation générale** du syndicat mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- un **bilan global de l'activité "déchets"** rappelant les flux, complété par un **descriptif de chaque service** sur le double plan technique et économique.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

## ORGANISATION ET COMPÉTENCES DU SIDOM

### LE SIDOM : LES ELUS ET LE PERSONNEL

LE CONSEIL SYNDICAL	
Communauté d'Agglomération de Sophia -Antipolis	10 délégués
Le Cannet	4 délégués
Mandelieu-la-Napoule	2 délégués
Mougins	2 délégués
Théoule-sur-Mer	2 délégués
<b>TOTAL</b>	<b>20 délégués</b>

LE BUREAU 2009	
Présidente	Mme BALDEN
Vice-président	M. BERTHELOT
Vice-président	M. BERSANI
Vice-président	M. DULBECCO
Vice-président	M. GUMIEL
Vice-président	M. MELE
Vice-président	M. RUSSO

A chaque exercice, le conseil syndical vote les tarifs appliqués aux collectivités.  
(cf. Annexe 1)

LE PERSONNEL		
Type d'emploi	Domaine	Nombre
Agent de la fonction publique	Administratif	4
Agent de la fonction publique	Technique	5
Chargé de mission	Administratif	2
Chargé de mission	Technique	1

## LES COMPETENCES : Transport et traitement des DMA

Statutairement, le SIDOM n'a pas la compétence collecte.

Chaque collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire du SIDOM.

L'exploitation des déchèteries demeure de la compétence des collectivités membres, le syndicat assurant ses compétences « en bas de quai ».

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport (cf. Annexe 2),
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux magazines est effective sur l'ensemble du territoire. Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre.

Toutefois, il existe une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire.

**Il est à noter que la modification des statuts du syndicat en décembre ne change nullement ses domaines de compétence.**

Il y a 7 déchèteries sur l'aire du SIDOM situées sur les communes du Cannet et de Mougins, d'une part et sur Antibes, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne et Vallauris (CASA), d'autre part. Ces sites apparaissent sur la carte du Territoire du SIDOM.

Ce rapport fera donc état du traitement des déchets collectés sur l'ensemble de son territoire :

► les déchets ménagers :

- les ordures ménagères,
- et :
- les emballages ménagers recyclables,
- les journaux magazines,
- et le verre

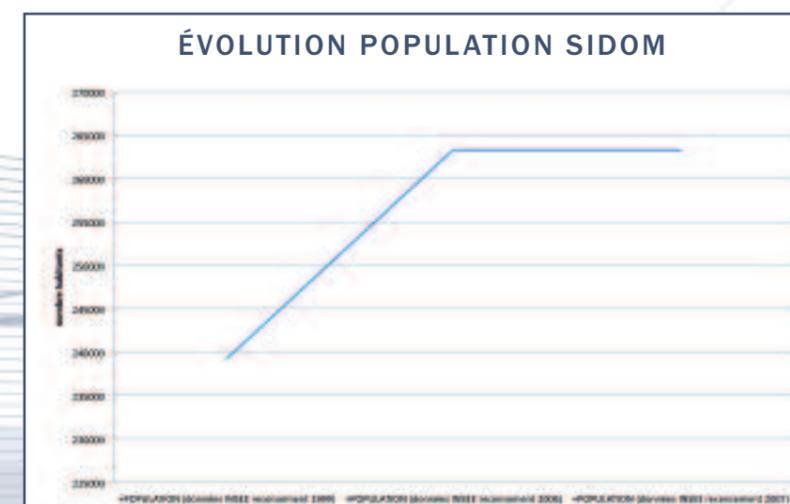
► les déchets issus des déchèteries :

- les encombrants non métalliques,
- les déchets verts,
- les déchets bois,
- les gravats propres,
- les gravats sales,
- les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- les ferrailles,
- les cartons,
- les Déchets Ménagers Spéciaux,
- les huiles minérales,
- les huiles végétales,
- les pneus,
- les batteries,
- et les piles.

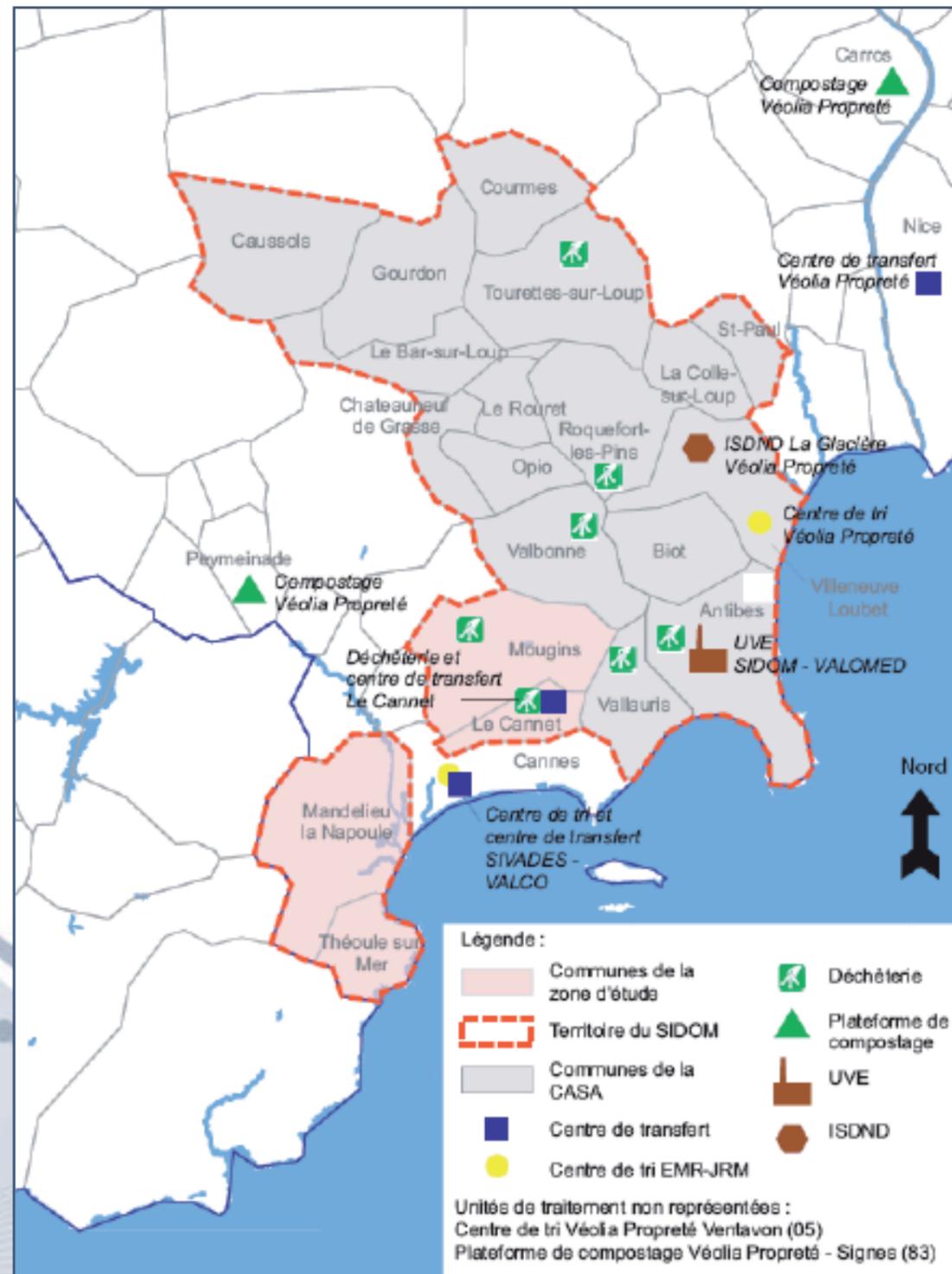
## POPULATION DESSERVIE

COLLECTIVITES MEMBRES	POPULATION (données INSEE recensement 2007)	TAUX DE CROISSANCE 1999/2007
<b>Le Cannet</b>	<b>42 596</b>	<b>1,41%</b>
<b>Mandelieu-La Napoule</b>	<b>20 889</b>	<b>15,81%</b>
<b>Mougins</b>	<b>20 250</b>	<b>24,33%</b>
<b>Théoule sur Mer</b>	<b>1 550</b>	<b>18,87%</b>
<b>Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (créée en 2002)</b>	<b>178 035</b>	<b>10,13%</b>
<i>Antibes</i>	<i>76 778</i>	<i>4,63%</i>
<i>Bar-sur-Loup</i>	<i>2 798</i>	<i>8,83%</i>
<b>Biot</b>	<b>9 219</b>	<b>23,10%</b>
<i>Caussols</i>	<i>231</i>	<i>47,13%</i>
<i>Châteauneuf de Grasse</i>	<i>3 221</i>	<i>6,20%</i>
<i>La Colle-sur-Loup</i>	<i>7 666</i>	<i>13,35%</i>
<i>Courmes</i>	<i>96</i>	<i>9,09%</i>
<i>Gourdon</i>	<i>452</i>	<i>17,71%</i>
<i>Opio</i>	<i>2 204</i>	<i>13,20%</i>
<i>Roquefort-les-Pins</i>	<i>6 339</i>	<i>19,60%</i>
<i>Le Rouret</i>	<i>3 878</i>	<i>12,08%</i>
<i>Saint-Paul</i>	<i>3 426</i>	<i>18,63%</i>
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	<i>4 382</i>	<i>11,76%</i>
<i>Valbonne</i>	<i>12 312</i>	<i>9,50%</i>
<b>Vallauris</b>	<b>30 839</b>	<b>18,93%</b>
<i>Villeneuve-Loubet</i>	<i>14 194</i>	<i>8,32%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>263 320</b>	<b>10,04%</b>
<b>SIVADES (Mouans-Sartoux)*</b>	<b>10 562</b>	<b>18,82%</b>
<b>POPULATION desservie par le SIDOM pour les Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>273 882</b>	<b>10,35%</b>

ÉVOLUTION POPULATION SIDOM



## LE TERRITOIRE DU SIDOM



Le territoire du SIDOM est doté de deux unités importantes de traitement de déchets ménagers et assimilés :

- => l'UVE située à Antibes,
- => et l'ISDND de la Glacière située à Villeneuve-Loubet dont l'activité de stockage s'est arrêtée le 17 juillet 2009.

## III- LES ACTIONS DU SIDOM EN 2009

## LES ACTIONS D'AMÉLIORATION DU SIDOM

Le tableau ci-dessous liste les actions fortes du SIDOM en 2009.

SIDOM / ACTIONS FORTES 2009	
Numéro de l'action	Intitulé de l'action
1	Inauguration de l'Unité de Valorisation Energétique le 23/03/2009
2	Etude de caractérisation des encombrants
3	Mise en service de la récupération de l'aluminium sur mâchefers
4	Fermeture de l'ISDND de la Glacière le 17/07/2009
5	Transfert des encombrants du SIDOM sur l'ISDND de Septèmes les Vallons (13)
6	L'UVE a reçu la certification environnementale ISO 14 001 valable dès juillet 2009
7	Consultation "préparation et transport de déchets encombrants" en vu de leur incinération à l'UVE (démarrage de l'opération en 2010)
8	Consultation "préparation et utilisation de déchets encombrants en remplacement de combustible fossile" (démarrage de l'opération fin 2009)
9	Lancement de l'étude d'optimisation des collectes et traitement

## LES ACTIONS DE COMMUNICATION

ACTIONS MENEES PAR LES 4 COMMUNES EN 2009 et par le SIDOM			
SIDOM / ACTIONS DE COMMUNICATION 2009			
Numéro de l'action	Nom de la commune	Intitulé de l'action	Coût HT
1	Le Cannet	Semaine du développement durable	18 259,00 €
	Mandelieu		34 529,40 €
2	Le Cannet	Collecte sélective (foyer Sainte-Catherine)	3 550,00 €
3	Le Cannet	Sensibilisation au tri (opération en porte à porte)	59 500,00 €
	Mougins		19 500,00 €
	Mandelieu		92 130,00 €
4	Mandelieu	Action auprès des jeunes	5 760,00 €
5	Mandelieu	Journée nouveaux arrivants	8 700,00 €
6	Mandelieu	Tournée des plages	14 340,00 €
7	Mougins	Organisation événementiel (visite du centre de tri par les scolaires)	750,00 €
8	Mougins	Réunion d'information auprès des jeunes	740,00 €
9	Mougins	Dépliant touristique	750,00 €
10	Le Cannet	Divers outils de communication	27 760,00 €
	Mougins		15 270,00 €
	Mandelieu		3 300,00 €
11	SIDOM	Organisation de visite de l'UVE	1 500,00 €
12	SIDOM	Cahier de texte pour les écoles	19 000,00 €
13	SIDOM	Inauguration de l'UVE	44 576,80 €
14	SIDOM	Rapport annuel 2008	9 940,00 €
TOTAL			379 855,20 €

Le SIDOM n'ayant pas la compétence de collecte, la communication générale sur les dispositifs de collecte divers (ex : OMR, déchèteries) demeure à la charge des collectivités membres.

Cependant, concernant la collecte des EMR, le geste de tri du contribuable constitue la première opération de traitement de ces déchets.

Le SIDOM est titulaire du contrat ECO-EMBALLAGES pour les 4 communes (Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), la CASA ayant souhaité être titulaire de ce contrat pour les communes de son territoire. C'est pourquoi, les actions de communication destinées à informer, sensibiliser les différents acteurs du tri des EMR concernent essentiellement les communes sus nommées. Les actions de formations destinées aux agents de déchèteries (tri des DMS), aux riverains de l'usine et le rapport annuel concernent l'ensemble du territoire syndical.

L'année 2009 est la première année d'activité pleine avec l'Unité de Valorisation Énergétique la réception des travaux ayant eu lieu fin décembre 2008. L'inauguration du site le 23 mars 2009 a été l'aboutissement du projet ambitieux de transformer une usine d'incinération en une unité de valorisation moderne et performante.

En 2009, plus de 30 visites de cette unité ont eu lieu (associations, riverains, écoles, ...).

## IV- LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

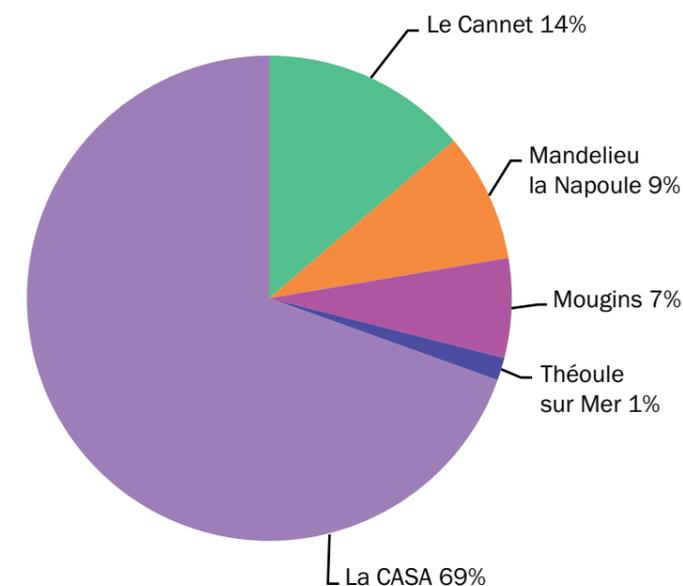
## LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	Type de contrat
Ordures ménagères résiduelles	UVE SIDOM Antibes (06)	Incinération avec valorisation énergétique	Propriété du syndicat, exploitée par le cocontractant CPPP, VALOMED
EMR	Centre de Tri VALCO Cannes (06)	Tri et Recyclage	CPPP
	Centre de tri VEOLIA PROPRETE La Seyne (83)		
JMR	Centre de tri VEOLIA PROPRETE Villeneuve-Loubet (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Verre	O-I MANUFACTURING, Verreries de Lavilledieu (07), Vergèze (30) ou Béziers (34)	Tri et Recyclage	Contrat Eco-Emballages
Gravats propres	ISDI SITA SUD La Gaude (06)	Stockage et Remblai	Marché public
Gravats sales	Centre de tri SITA SUD Nice (06)	Tri, Recyclage et Stockage	Marché public
Bois	VALECOBOIS Antibes (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Ferrailles	Société PIZZORNO Draguignan (83)	Recyclage	Marché public
DEEE	ECO SYSTEMES	Tri et recyclage	Contrat OCAD3E
Encombrants	ISDND Onyx Sud Est Villeneuve-Loubet (06) et Septèmes les Vallons (13)	Enfouissement	CPPP
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE Carros & Peymeinade (06) et Signes (83)	Compostage	CPPP
Cartons	Centre de tri VEOLIA PROPRETE Villeneuve-Loubet (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Pneus	Centre de tri VEOLIA PROPRETE Villeneuve-Loubet (06)	Tri, Rechapage, Valorisation	Marché public
Batteries	OREDUI Grasse (06)	Recyclage	Marché public
Piles	COREPILE	Recyclage	Convention COREPILE
Huile alimentaire	OREDUI Grasse (06)	Valorisation	Marché public
DMS	Société LABO SERVICES, Givors (69)	Tri, Conditionnement, Traitement, Recyclage	Marché public
Huile de vidange	OREDUI Grasse (06)	Incinération en cimenterie	Opération Vidange propre (ADEME)

## LES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

RÉPARTITION DES OMR EN 2009



En 2009, le SIDOM a traité 124 580,76 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (cf. Annexe 4.1) en plus des 26 735,60 tonnes d'OMR extérieures (cf. Annexe 5). Le gisement du SIDOM est donc autour d'un ratio de 473 Kg/an/hab, 17% au dessus du gisement national de 391 kg/an/hab (données ADEME 2008).

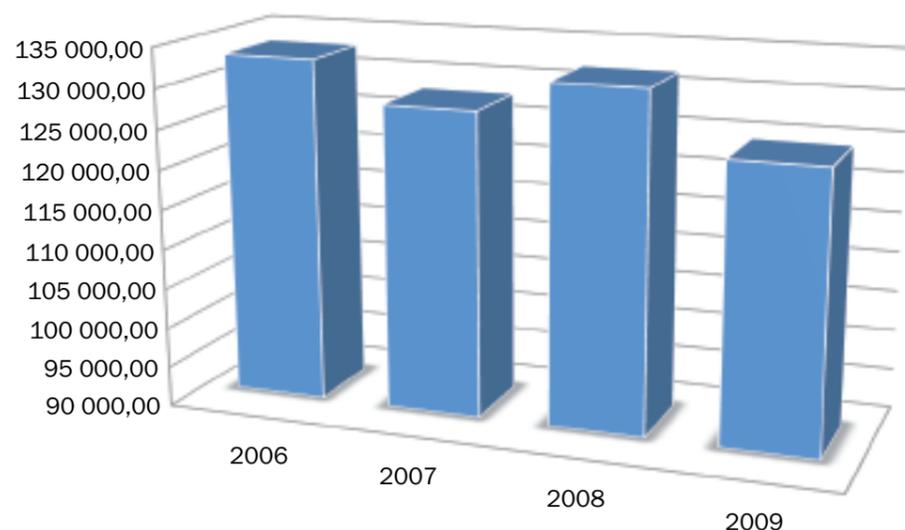
Comme indiqué dans le rapport 2008, les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SIDOM en 2009 connaissent une seule sorte de traitement, l'incinération sur l'usine d'Antibes avec valorisation énergétique (depuis le 22 septembre 2008 - cf. fiche d'identité en Annexe 3) ; Il est à noter que le SIDOM gère aussi le traitement des OMR de la commune de Mouans-Sartoux (convention de traitement SIDOM / SIVADES).

L'organisation de la filière de traitement des OMR ainsi que l'évolution du gisement sont schématisées ci-dessous.



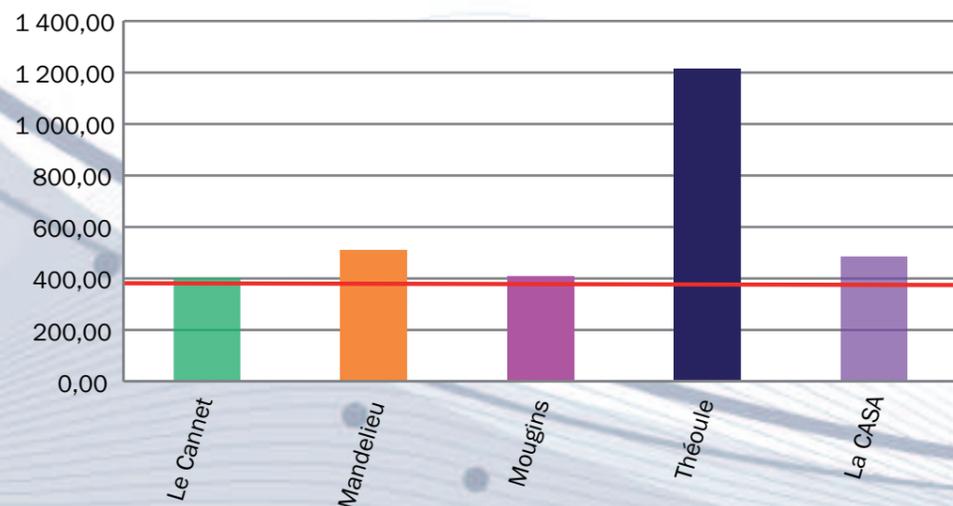
## L'ÉVOLUTION DU GISEMENT OMR DE 2006 A 2009

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'OMR SUR L'AIRE DU SIDOM



En 4 ans, le gisement OMR du SIDOM a diminué de 6%. En 2009, cette diminution est perceptible sur l'ensemble des collectivités membres avec une diminution plus significative (9%) sur Théoule-sur-Mer.

RÉPARTITION DU GISEMENT OMR EN KG/AN/HAB

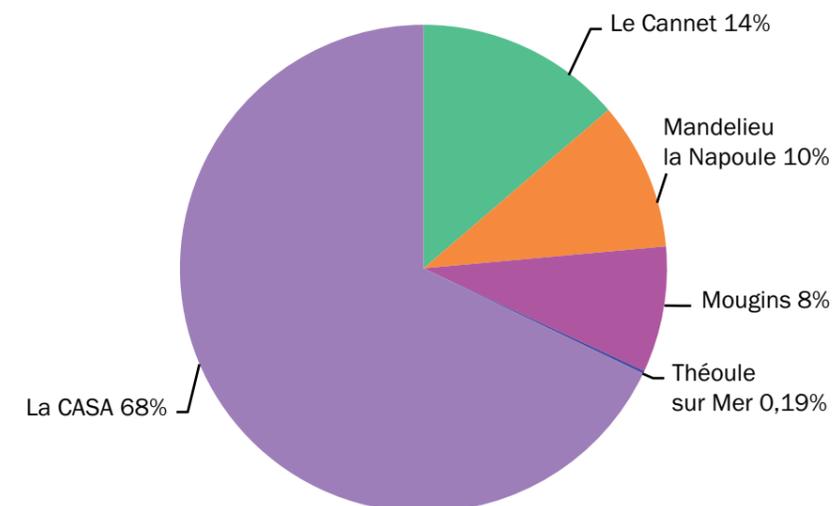


Le graphe ci-dessus met en évidence l'impact du tourisme sur la production de déchets notamment de Théoule. La moyenne nationale, indiquée sur le graphique par un trait rouge, est de 391kg/an/hab (données ADEME 2008).

## LES RECYCLABLES

### LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR)

RÉPARTITION DES EMR EN 2009



En 2009, le SIDOM a traité **4 836,30 tonnes d'emballages ménagers recyclables**. Ce gisement en augmentation depuis 2005, semble se stabiliser cette année (cf. Annexe 4.2) autour d'un ratio de **18 kg/an/hab**.

#### RAPPEL :

Depuis 2005, la collecte sélective des emballages ménagers est effective sur l'ensemble du territoire du SIDOM.

Le 30 août 2000, le SIDOM a signé un Contrat Programme de Durée avec la société Eco-Emballages pour une durée de 6 ans. Ce contrat a été renouvelé pour une durée de 6 ans en 2006.

Parallèlement à la mise en place du Syndicat Mixte en 2004, la CASA a signé un Contrat de Programme de Durée avec Eco-Emballages pour l'ensemble de ses communes membres. De fait, le contrat SIDOM / Eco-Emballages précité ne concerne depuis 2004 que les communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

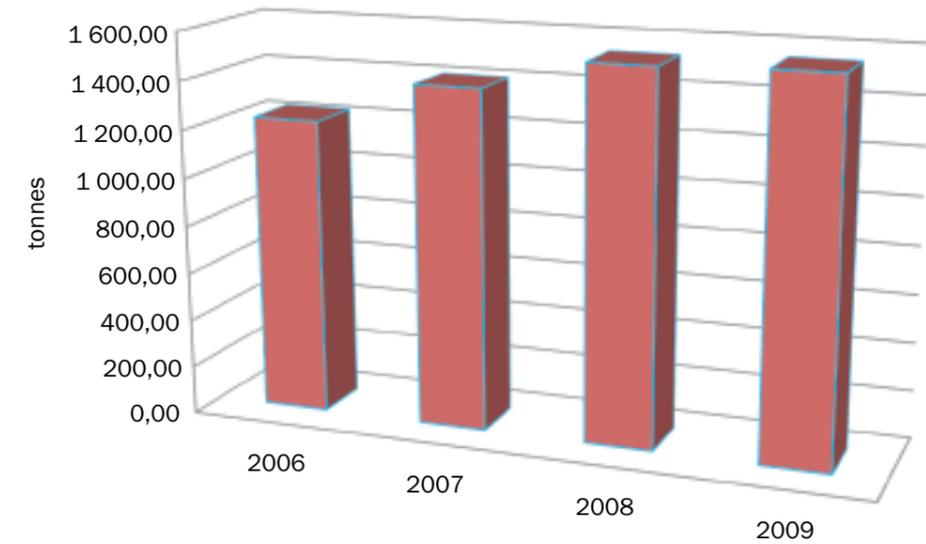
Le SIDOM assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'EMR de l'ensemble des collectivités membres. La CASA et le SIDOM, au titre des 4 communes membres, perçoivent séparément les soutiens d'Eco-Emballages et les produits de la vente des matériaux.

Les EMR, hors verre, ont été triés, dans le cadre du CPPP au centre de tri de Valco (Cannes 06). Pendant la période de travaux de ce centre, les EMR ont été détournés sur le centre de tri VEOLIA à La Seyne (83) du 5 janvier au 23 février 2009.

**Ici, nous aborderons uniquement les filières du contrat SIDOM / Eco-emballages. Les recettes indiquées (Eco-Emballages et reprises) correspondent à ce contrat.**

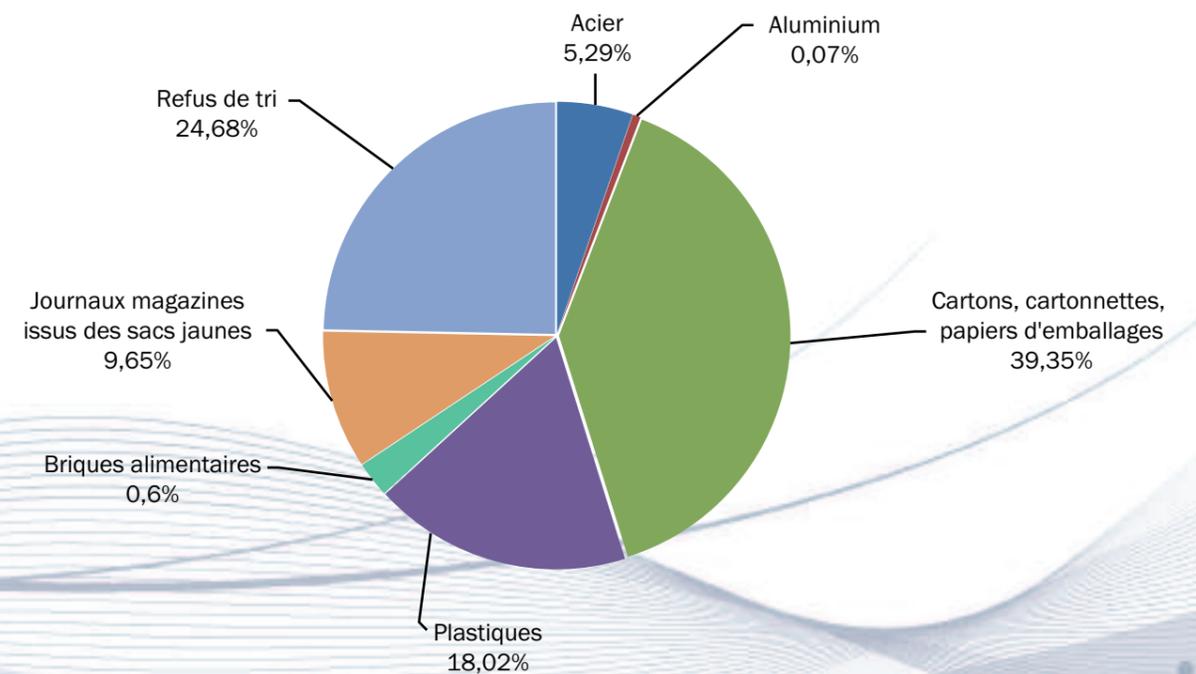
Ce contrat comprend la garantie de reprise des 5 matériaux et le verre par les repreneurs suivants :

Matériau	Filière de reprise Eco-Emballages
Plastiques	• Valorplast (92 Puteaux)
Verre	• O-I MANUFACTURING (69 Villeurbanne)
Papier/Carton (EMR)	• Papeteries Etienne (13 Arles) • Papeteries EMIN LEYDIER (01 Oyonnax)
Briques alimentaires (ELA)	• Revipac (74 Paris)
Acier (issu de la collecte sélective)	• ARCELOR (93 Saint-Denis)
Aluminium	• REGEAL AFFIMET (75 Paris)



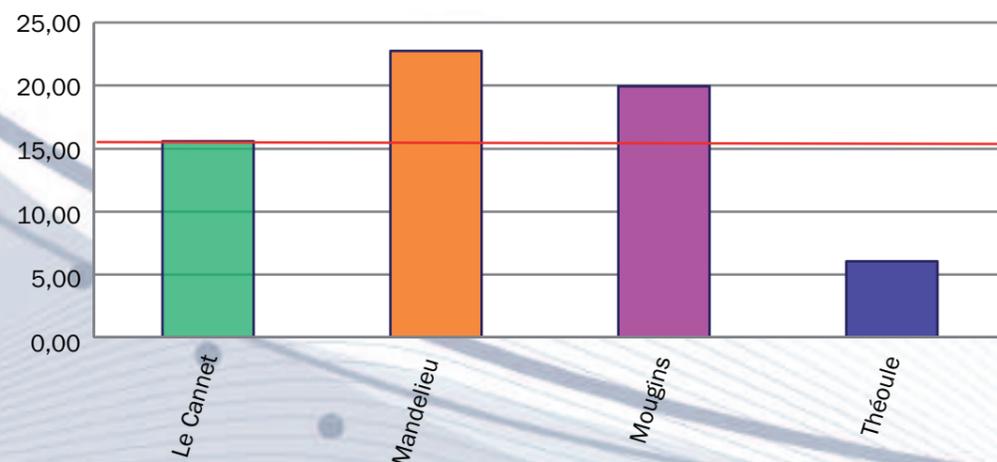
En 2009, les EMR ont été triés et orientés vers des filières spécifiques suivant les catégories réparties dans le graphe ci-dessous :

RÉPARTITION DES MATÉRIAUX RECYCLÉS À PARTIR DES EMBALLAGES MÉNAGERS COLLECTÉS EN 2009 (GISEMENT HORS CASA)



Pour information, il est à noter que la moyenne des taux de refus au niveau national (données ADEME 2008) est de 23%.

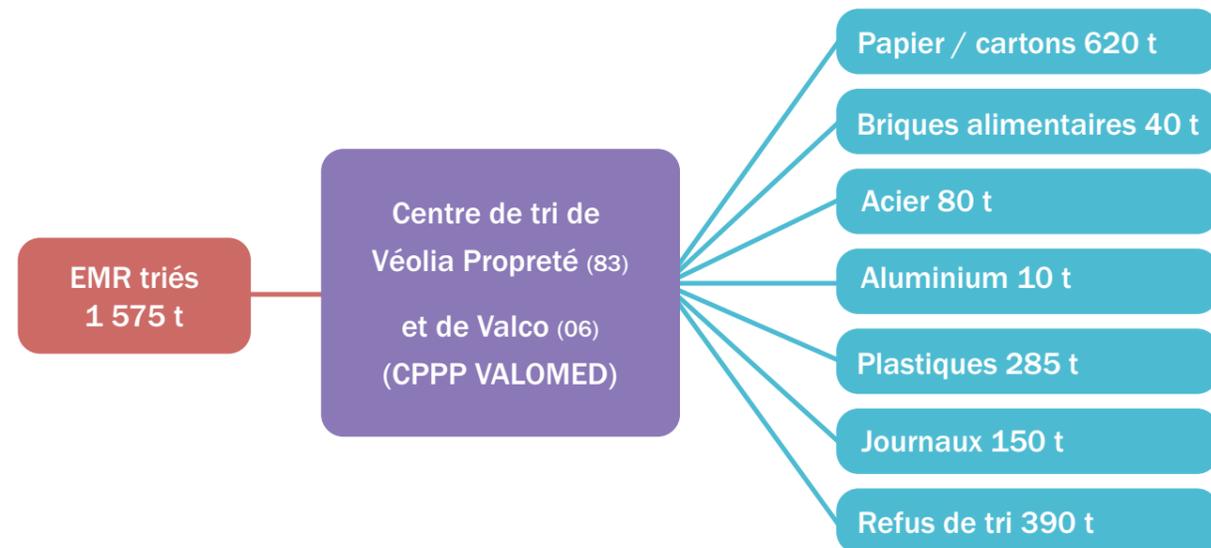
LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES COMMUNES MEMBRES EN KG/AN/HAB



En comparaison du graphe similaire pour les OMR, il semble que les touristes de Théoule ne trient pas les emballages ménagers recyclables toutefois nous notons que les 3 plus importantes communes atteignent la performance 2008 pour les milieux urbains qui est de 16 kg/an/hab (source Eco-Emballages).

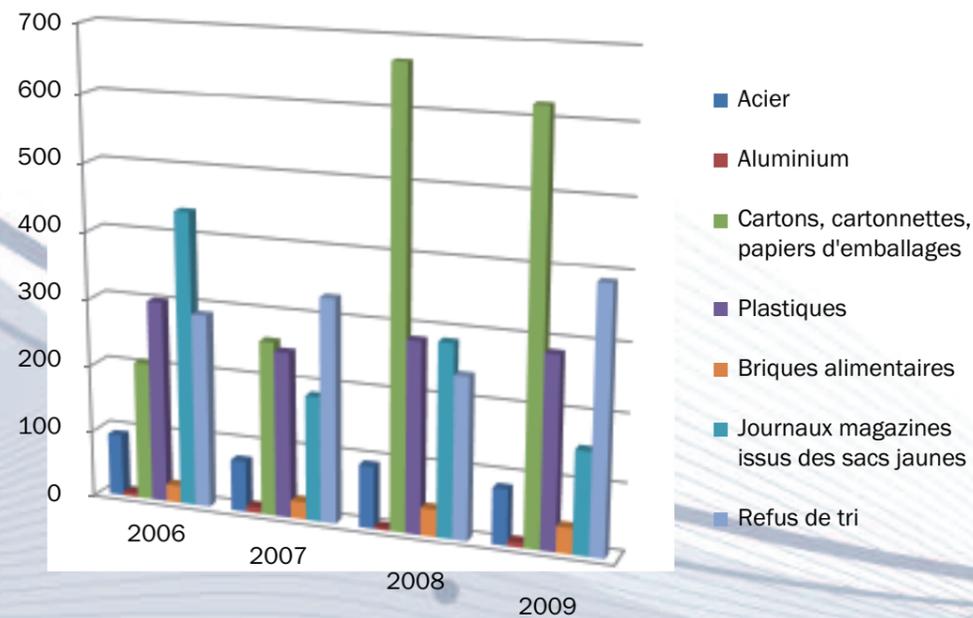
Le schéma des filières SIDOM pour ce contrat figure ci-dessous :

### RÉPARTITION PAR FILIÈRES DE TRAITEMENT DES EMR (HORS CASA)



### L'ÉVOLUTION DE LA CONSTITUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

#### ÉVOLUTION DU GISEMENT DES EMBALLAGES MÉNAGERS DE 2006 À 2009

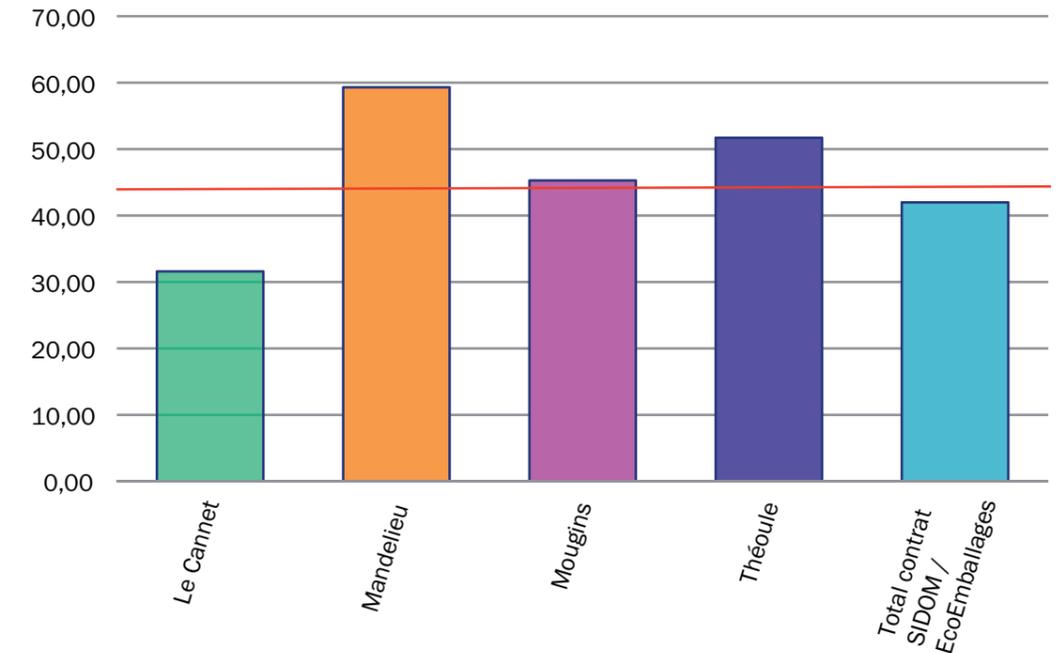


Les actions de communication ont porté leurs fruits :

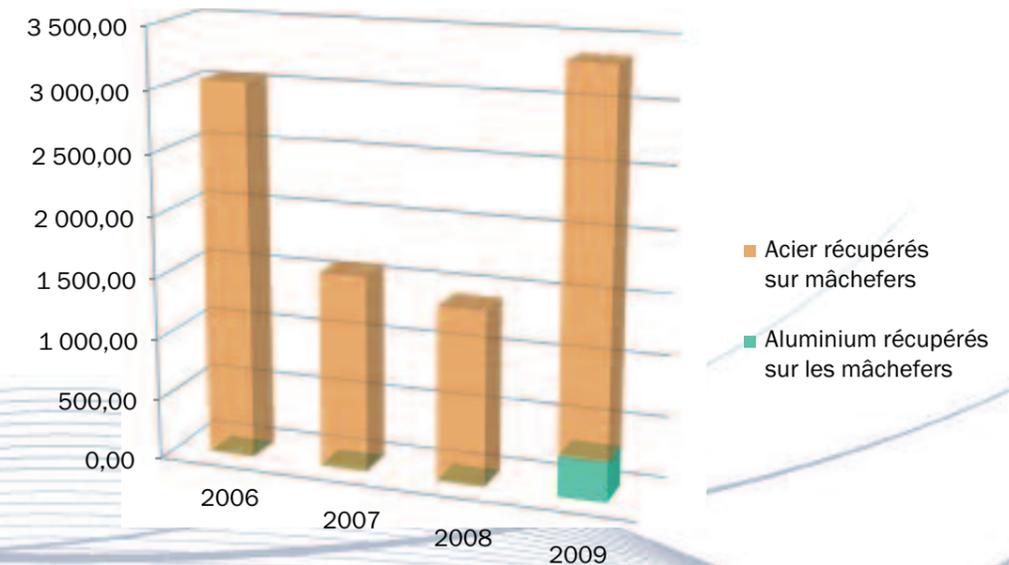
- augmentation du tonnage d'EMR collecté sur les 4 communes (26% en 4 ans),
- diminution de JMR retrouvés dans cette collecte (de 35% en 2006 à 9% du gisement en 2009).

Pour le contrat Eco-Emballages du SIDOM, il convient de comparer les performances de tri des EMR et du verre globalement (cf. Annexe 4.2), le ratio national pour le verre étant de 16,2 kg/an/hab et de 44,5kg/an/hab pour le verre et les EMR ensemble.

### LA COLLECTE SÉLECTIVE EMR ET VERRE SUR LES COMMUNES MEMBRES EN KG/AN/HAB



### ÉVOLUTION DU GISEMENT ACIER ET ALU (ISSUS DES MÂCHEFERS) DES EMBALLAGES MÉNAGERS DE 2006 À 2009



En 2007 et 2008, nous constatons une forte baisse de l'acier issu des mâchefers liée à la fermeture du four n°1 dès février 2007 et aux interruptions de fonctionnement de l'usine d'incinération pour raison de travaux (avril, mai et juin 2008). En 2009, nous notons la mise en place du process de récupération de l'aluminium récupéré sur les mâchefers.

## LES RECETTES LIÉES AU CONTRAT SIDOM / ECO-EMBALLAGES

Recettes contrat SIDOM Eco-Emballages en € HT versées pour l'année 2009	
Acier	8 276,21
Aluminium	1498,88
Cartons, cartonnettes, papiers d'emballages	7 772,54
Briques alimentaires	0
Bouteilles en P.V.C.	24 462,12
Bouteilles en P.E.T.	
Flacons en P.E.H.D.	
Verre	48 290,92
<b>Total revente des matériaux valorisés</b>	<b>90 300,67</b>
<b>Soutiens financiers Eco Emballages 2009*</b>	<b>330 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES 2009</b>	<b>420 800,67</b>

\* comprend un soutien 2008 qui correspond à une part du liquidatif 2008

Ces recettes de revente industrielle des produits triés et de soutiens d'Eco-Emballages sont à mettre en balance avec les coûts de communication liés à la collecte sélective.

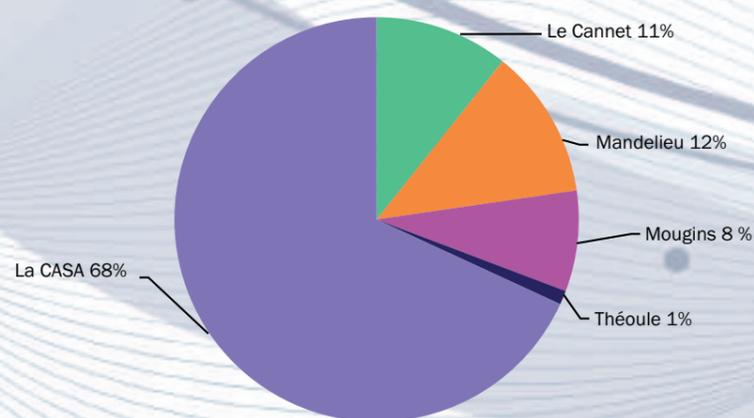
## LA COMMUNICATION DANS LE CADRE DU CONTRAT SIDOM / ECO-EMBALLAGES

En accompagnement du traitement des EMR, le SIDOM assure la communication de la collecte sélective pour les 4 communes concernées par le contrat SIDOM/Eco-Emballages. Un marché avec une agence de communication, L&M, propose des supports écrits, des animations et l'accompagnement des communes.

Pour l'exercice 2009, la liste des actions menées à ce titre figure au paragraphe III (Actions menées en 2009). Cette année, le coût de la prestation de communication menée par L&M s'élève à **252 298,40 € HT.**

## LE VERRE

### RÉPARTITION DU VERRE EN 2009

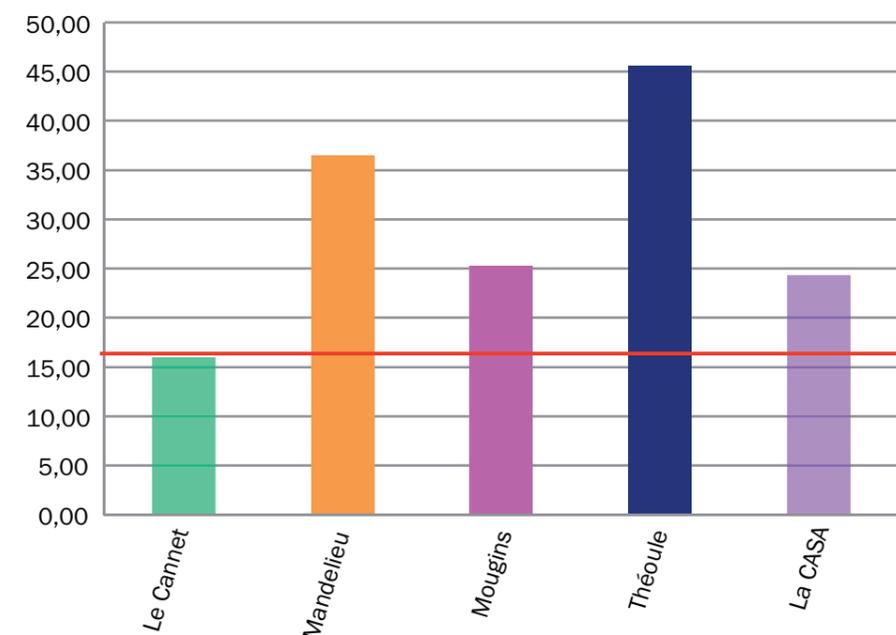


En 2009, le SIDOM a traité 6 359,52 tonnes de verre (cf. Annexe 4.3).

Il s'agit aussi bien du verre collecté en porte à porte et en déchèterie (essentiellement issu des collectes du verre des restaurateurs mises en place sur certaines collectivités) que des points d'apport volontaires destinés aux particuliers.

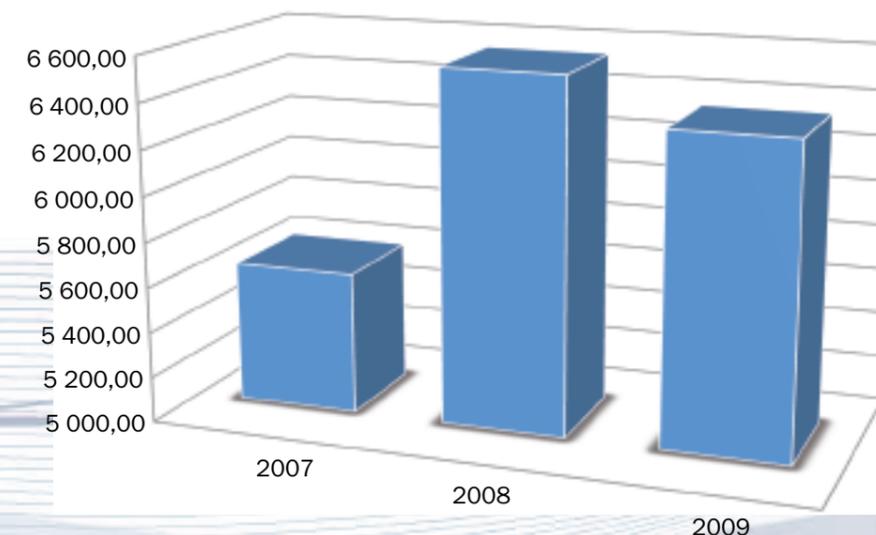
Le verre est acheminé au quai de transfert de Sud Est Assainissement Services à Nice Saint-Isidore pour être envoyé vers les filières du verre définies dans les contrats Eco-Emballages respectifs du SIDOM et de la CASA.

### RÉPARTITION DU GISEMENT VERRE EN KG/AN/HAB



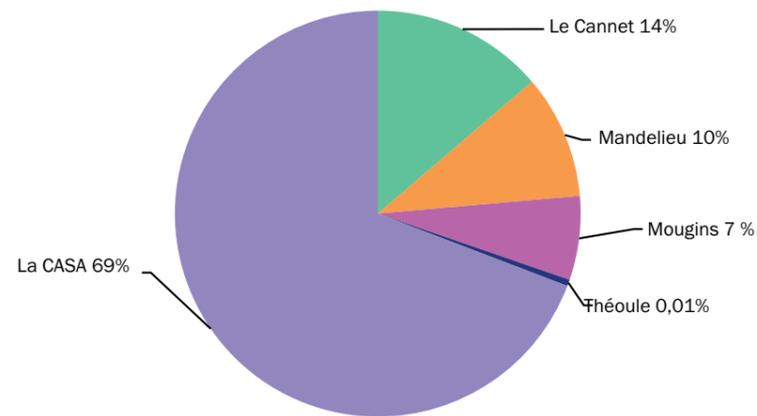
Le trait rouge indique la performance nationale en milieu urbain pour le verre collecté en point d'apport volontaire (données 2008 : 16,2).

### ÉVOLUTION DU TONNAGE SU VERRE SUR L'AIRE DU SIDOM



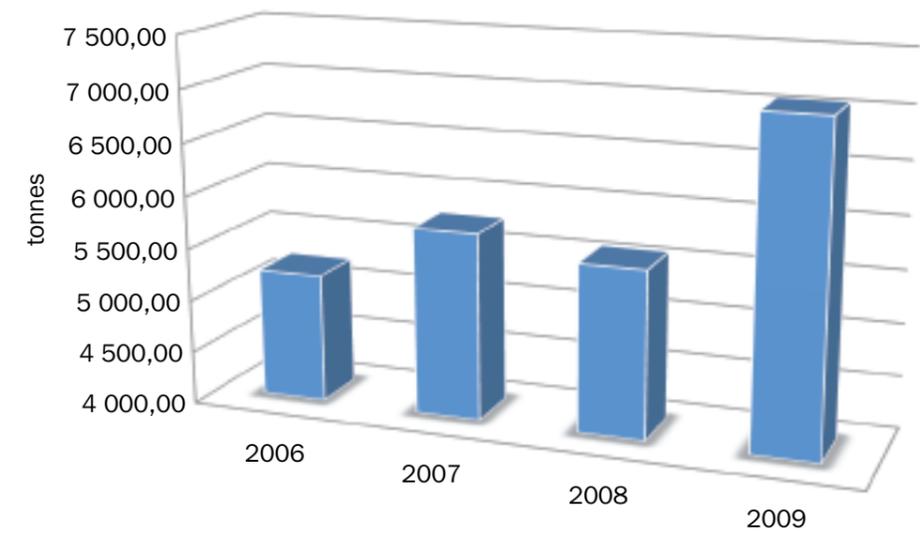
En 2007, le SIDOM ne gérait qu'une partie du transfert du verre collecté vers les filières Eco Emballages.

RÉPARTITION DES JOURNAUX-MAGAZINES EN 2009



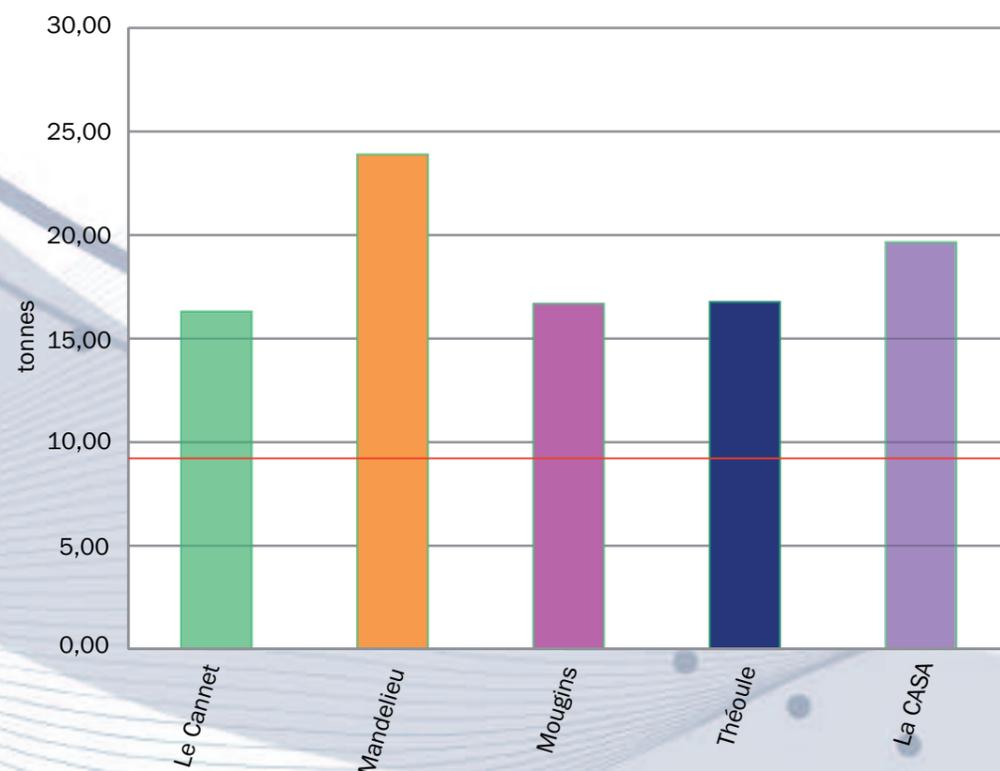
Les journaux-magazines sont triés sur le centre de Sud Est Assainissement à Villeneuve-Loubet. Ce centre assure le tri des journaux-magazines, l'élimination des refus et l'orientation des matériaux vers les filières de recyclage.  
 En 2009, le SIDOM a traité 7 064,70 tonnes de JMR. Cette collecte a connu cette année une nette augmentation (26% - cf. Annexe 4.4), depuis 2006, c'est la première année où ce gisement dépasse celui du verre.

ÉVOLUTION DES JOURNAUX - MAGAZINES SUR L'AIRE DU SIDOM



En 2008, le SIDOM a signé une convention avec Eco Folio pour le soutien financier sur le traitement des imprimés non demandés. Cette convention concerne uniquement le territoire hors CASA. Le ratio national indiqué sur le graphe est de 9kg/an/hab pour les JRM en apport volontaire, les collectivités membres sont largement au-dessus de ce ratio.

ÉVOLUTION DES JOURNAUX - MAGAZINES SUR LES COMMUNES MEMBRES



BILAN ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères (OM) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages ménagers recyclables (EMR), le verre et les journaux magazines revues (JMR).

Pour les collectes sélectives, nous observons que les touristes semblent participer aux collectes de verre et de JMR et non à celle d'EMR. Cette participation peut être liée au fait des consignes nationales de tri homogène contrairement aux EMR.

Pour ce gisement OM, nous constatons une baisse globale qui reflète les actions de prévention (cf. chapitre VI) et permet de mesurer l'impact prévention en kg/an/hab c'est-à-dire la quantité de déchets « évités » par l'ensemble des mesures de prévention.

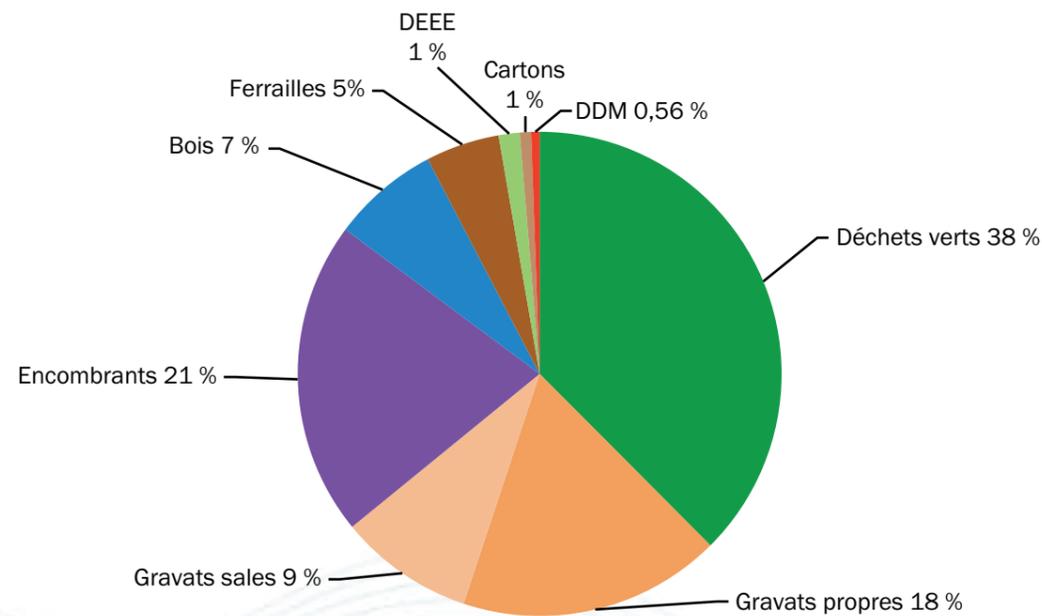
**L'impact prévention de 2009 par rapport à 2008 est de - 24kg/an/hab.**

## DÉCHÈTERIES

Dans leur grande majorité, ces déchets sont collectés sur les 7 déchèteries du territoire (cf. carte du SIDOM). Toutefois, certains déchets sont collectés en direct par les collectivités membres avant d'être orientés sur les sites de traitement ou de transfert du syndicat, comme par exemple les collectes porte à porte de la CASA de végétaux ou encore la collecte de cartons sur Sophia Antipolis. Parallèlement, d'autres déchets sont collectés et stockés par les services communaux de propreté sur leurs entrepôts ou sites communaux.

Dans ce chapitre nous parlerons des déchets hors Ordures Ménagères (OM), c'est-à-dire les EMR, le verre, les journaux magazines et les OMR.

### RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS (HORS OM) EN 2009



En 2009, plus de 82 261,93 tonnes de déchets autres qu'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire du SIDOM (82 261,93 tonnes). La répartition entre les différentes filières est également constante (les données détaillées et globales sont en Annexe 4.5).

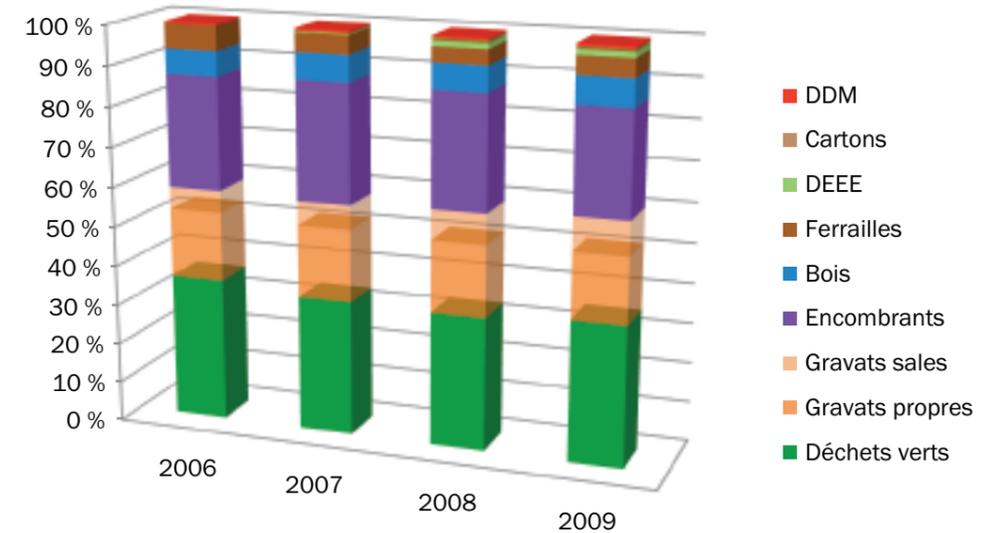
En 2009, on peut noter que ce gisement de déchets tend à se stabiliser. Toutefois, des évolutions dans la répartition de ses composants sont notables :

- un gisement de gravats globalement stable mais une proportion grandissante de gravats sales
- une légère diminution des encombrants d'environ 6% soit 1 500 tonnes qui peut s'expliquer par une augmentation du gisement de ferrailles d'environ 1000 tonnes (soit 28% de cette catégorie) et un accroissement de 7% du bois soit 400 t

Nous notons également que le gisement de DEEE semble se stabiliser dès la 2ème année de mise en place dépassant l'estimation nationale de 4 kg/an/hab.

Cette année, l'exutoire des encombrants a fermé en juillet. En effet, l'ISDND, située sur la commune de Villeneuve-Loubet, au lieu-dit Vallon de La Glacière, et exploitée par VEOLIA Sud Est, dont les services préfectoraux avaient annoncé la fermeture de ce site pour juillet 2009. A partir de juillet, les encombrants ont donc été transportés sur l'ISDND de Septèmes les vallons.

### ÉVOLUTION DU GISEMENT DES DÉCHETS HORS OM DE 2006 À 2009



La régie de transport du SIDOM, dotée de trois agents techniques conducteurs poids lourds et de trois camions de 26 tonnes équipés de bras ampliroll, assure une partie des évacuations à partir des déchèteries ou des points désignés par les collectivités (cf. Annexe 2).

En 2009, la régie a effectué 1 677 évacuations et transporté 12 455 tonnes. Le coût global de la régie s'élève à 237 012 € HT soit un coût de 141 € HT/rotation ou de 19 € HT/t.

## BILAN DECHETERIES

Le schéma ci-dessous reprend les différentes filières des déchets collectés en déchèterie pour l'année 2009 :

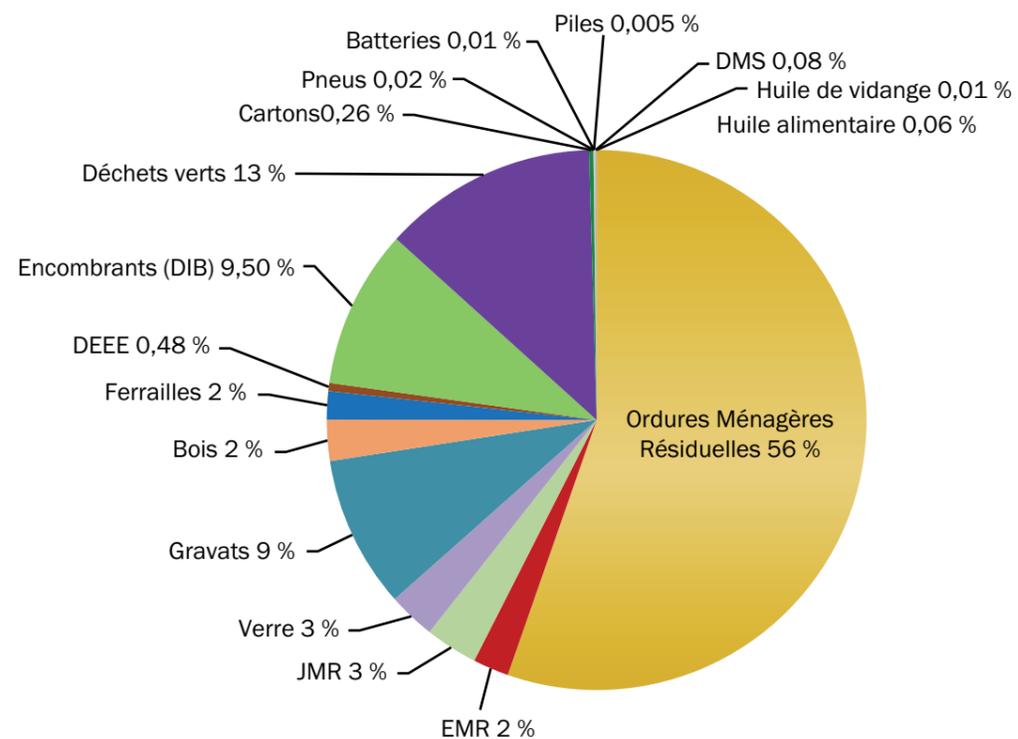
### Déchèteries et traitement

Déchets verts	• 28 946 t valorisées sur plateformes de compostage
Encombrants	• 21 373 t enfouies en ISDND
Gravats	• 20 5003 t valorisées en remblai
Bois	• 5 536 t recyclées en panneaux de particules
Ferrailles	• 3 803 t recyclées en fonderies
DEEE	• 1 087 t recyclées
Cartons	• 576 t recyclées
DMS	• 180 t triées et traitées spécifiquement
Huiles végétales	• 139 t valorisées en graissage
Pneus	• 53 t valorisées
Huile de vidange	• 25 t incinérées avec valorisation énergétique
Batteries	• 25 t valorisées
Piles	• 10 t recyclées

## V- BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER

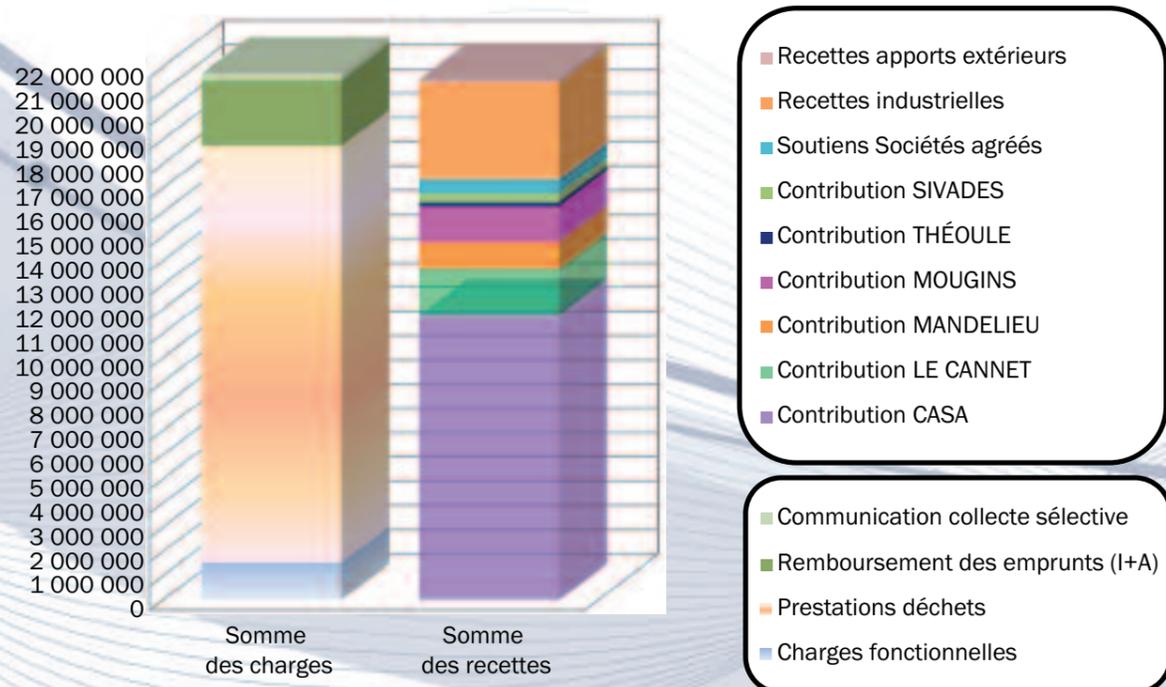
Le bilan des flux de déchets est en Annexe 5. Le graphe ci-dessous synthétise les différents flux des 225 103,42 tonnes traitées par le SIDOM

### RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS EN 2009



Le bilan des coûts 2009 est en Annexe 6. Le graphe ci-dessous représente la répartition des coûts.

### COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE EN 2009



## VI- BILAN ET PERSPECTIVES

2009 est une année charnière pour le Syndicat car après la période importante des travaux de modernisation de l'usine d'incinération suivie de la période d'essai des installations, le 28 décembre 2008, Madame la Présidente du Syndicat signait le procès verbal d'acceptation des ouvrages.

Le même jour la Présidente du Syndicat lançait le top départ du contrat d'achat d'électricité d'une durée de 15 ans.

**L'année 2009 correspondait ainsi à la première année de fonctionnement continu, ce qui a permis de tester les capacités de valorisation de notre usine.**

Autre événement important : notre installation de valorisation énergétique a reçu la **certification environnementale ISO 14001** valable dès le mois de juillet 2009.

La nouvelle taxe générale pour les activités polluantes, dont le barème est rappelé

Annexe 3, validait en quelque sorte les choix qui ont mené à la modernisation de notre usine puisque le taux appliqué au Syndicat est le plus bas soit 2 euros la tonne.

### • Le traitement par enfouissement

En 2009, le gisement d'Ordures Ménagères Résiduelles a pu totalement être incinéré sur notre site, la capacité de notre UVE couvrant parfaitement les besoins de l'intégralité du territoire du Syndicat.

Néanmoins notre EPCI a recours à ce mode de traitement pour les déchets encombrants et ce dans le cadre d'une option du PPP. La Présidente du Syndicat a très tôt souhaité que d'autres filières de traitement, notamment de valorisation, soient étudiées ce qui a été initié en 2009.

Tout a commencé par une étude de caractérisation des encombrants réalisée par le bureau d'étude d'ANTEA. Il en ressort que la composition de ce type de déchets, sous condition d'un tri et d'une préparation, permettrait d'envisager une valorisation matière pour une partie du gisement et une valorisation énergétique, dans notre UVE ou en combustible solide de récupération.

Pour valider cette étude 2 appels d'offres ont été lancés :

- Un pour la préparation de CSR, le transport de déchets encombrants et l'incinération
- L'autre pour le tri des déchets encombrants, la préparation de CSR en remplacement de combustible fossile

Les conclusions techniques de ces marchés tests se feront en 2010.

### • Fermeture de l'ISDND de la Glacière

A la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Glacière, le traitement des déchets n'a pas été perturbé puisque seuls les "encombrants" sont enfouis.

Le CPPP prévoyait ce cas de figure en proposant un enfouissement sur l'ISDND de Septèmes les Vallons dans les Bouches du Rhône, néanmoins le prix du transport des déchets de Villeneuve Loubet vers ce centre s'ajoute au prix de traitement prévu dans le contrat.

### • Le changement de nom

Aujourd'hui plus de 80% des déchets traités par le Syndicat sont valorisés, de plus le Syndicat a plusieurs projets importants avec pour ambition de valoriser l'intégralité de ses déchets.

Les élus du Syndicat ont souhaité que cette volonté apparaisse à travers le nom de notre collectivité. Cette volonté a été traduite dans les faits par un arrêté préfectoral daté du 17 décembre 2009, notre EPCI s'appelle désormais : **Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers**  
Le sigle quant à lui devient : **UNIVALOM**

### • Le développement du Syndicat

Depuis les années 2000, la législation sur les déchets s'est profondément transformée, un effort tout particulier a été mis sur la prévention, le recyclage et la valorisation.

De plus les lois de décentralisation ont forcé le Syndicat Intercommunal de Destruction des Déchets Ménagers (SIDOM) à se transformer. Son domaine de compétence a été précisé et s'est étendu. Ainsi devant la complexité des tâches, l'équipe de fonctionnaires doit s'étoffée et un nouvel organigramme des services sera mis en place.

### • Le recrutement d'une apprentie

Une apprentie, qui suit l'enseignement d'un master "gestion de l'environnement et développement durable", a été recrutée en apprentissage pour piloter un projet de compostage collectif de quartier de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

En conclusion, l'année 2009 aura été marquée par les événements suivants :

- La valorisation de plus de 80% du gisement de déchets du SIDOM,
- Le fonctionnement normal de la nouvelle UVE sur la totalité de l'exercice, qui a permis le traitement de l'ensemble du gisement OMR sur l'UVE,
- L'inauguration de l'UVE le 23 mars 2009 (photos en Annexe 8)
- La caractérisation des encombrants en perspective de leur traitement par incinération sur l'UVE ou en substitution de combustible fossile en cimenterie,
- L'UVE a reçu la certification environnementale ISO 14 001 valable dès juillet 2009
- La fermeture de l'ISDND de la Glacière en juillet 2009, entraînant le transfert des encombrants sur l'ISDND de Septèmes les Vallons (13),
- La consultation pour 2 opérations pilote de préparation et d'utilisation des encombrants en incinération qui débiteront fin 2009 / début 2010,
- Le changement de nom du syndicat le 17 décembre 2009 pour devenir UNIVALOM, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers.

Les perspectives 2010 d'UNIVALOM sont :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hangar à mâchefers,
- L'agrandissement du bâtiment administratif d'UNIVALOM,
- Le traitement anti-pollution des façades de l'UVE,
- Le tri et la valorisation d'une partie des encombrants,
- La mise en place de compostage de quartier sur des sites pilotes.

The image shows a close-up of industrial machinery, likely a robotic arm or a specialized manufacturing tool, with various pipes, valves, and a blue actuator. A semi-transparent dark blue box is overlaid on the right side of the image, containing the text 'VII- TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL'.

## VII- TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL

Une terminologie et des modes de calcul communs ont été définis par la majorité des EPCI des Alpes-Maritimes, afin de disposer de données comparables, et être compréhensibles par tous. Ce cadre de travail général a été complété (mots soulignés) afin de répondre aux spécificités du SIDOM (abréviations utilisées dans le rapport annuel).

<p><b>Bilan énergétique :</b> le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante : <math>Be = \text{somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole)} - \text{somme des émissions évitées}</math></p> <p>Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport. Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.</p>
<p><b>Boues de stations d'épuration :</b> si l'EPCI a cette compétence, prendre en compte les boues des STEP existantes sur le territoire de l'EPCI, exprimées en matière sèche et en matière brute.</p>
<p><b>CASA :</b> Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis</p>
<p><b>Collecte :</b> ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.</p>
<p><b>Collecte au porte à porte :</b> mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.</p>
<p><b>Collecte en point de regroupement :</b> mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.</p>
<p><b>Collecte par apport volontaire :</b> mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.</p>
<p><b>Collecte sélective :</b> collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.</p>
<p><b>Compost :</b> matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.</p>
<p><b>Compostage à domicile :</b> compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, ...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.</p>
<p><b>Centre de tri-compostage des OM :</b> unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).</p>
<p><b>Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM :</b> usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.</p>
<p><b>Centre de Valorisation Organique (CVO) :</b> unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.</p>

<p><b>CLIS :</b> Commission Locale d'Information et de Surveillance</p>
<p><b>Coûts :</b> présentation en utilisant la matrice standard d'expression des coûts établie par l'ADEME, pour chaque catégorie de déchet ou globalement. Elle peut être remplie à partir de sources différentes : <i>compta-coût</i>, <i>e-coût</i>, données des EPCI. Prendre en compte si possible les charges indirectes. Les coûts sont exprimés en € HT.</p>
<p><b>CPPP :</b> Contrat de Partenariat Public Privé</p>
<p><b>DASRI :</b> Déchets d'Activité de Soins à Risques infectieux : déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R 1335-1 du Code de la Santé Publique)</p>
<p><b>Déchet :</b> selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».</p>
<p><b>DD :</b> Déchets Dangereux : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).</p>
<p><b>DDM :</b> Déchets Dangereux des Ménages (appelés antérieurement DMS) : déchets <b>des ménages</b> qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides, ...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques.</p>
<p><b>DTQD :</b> Déchets Toxiques en Quantités Dispersées : déchets dangereux <b>des activités</b> (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM. <i>NB : Le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.</i></p>
<p><b>Déchets d'emballages :</b> emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.</p>
<p><b>Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) :</b> déchets <b>occasionnels</b> de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés au porte à porte.</p>
<p><b>DEEE :</b> Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</p> <p>Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),</li> <li>• les petits appareils ménagers (PAM)</li> <li>• le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...</li> <li>• les équipements informatiques et de télécommunication,</li> <li>• le matériel d'éclairage,</li> <li>• les instruments de contrôle et de surveillance.</li> </ul>

<p><b>Déchets fermentescibles</b> : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.</p>
<p><b>Déchets ménagers et assimilés</b> : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).</p>
<p><b>Déchets municipaux</b> : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.</p>
<p><b>DND</b> : Déchets Non Dangereux (ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déchets dangereux,</li> <li>• déchet inerte,</li> <li>• déchet radioactif.</li> </ul>
<p><b>DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers</b> produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.</p>
<p><b>Déchets recyclables secs</b> : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.</p>
<p><b>Déchet ultime (au sens de la loi)</b> : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».</p> <p>Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.</p>
<p><b>Déchets verts ou déchets végétaux</b> : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).</p>
<p><b>Déchèterie</b> : espace aménagé, gardienné et clôturé.</p> <p>Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.</p> <p><i>NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.</i></p>
<p><b>Dépôt sauvage</b> : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).</p>

<p><b>Elimination</b> : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, <b>soit toute la gestion des déchets</b>.</p>
<p><b>Emplois</b> : prendre en considération les emplois directs liés aux services de collecte, transport et traitement des déchets (y compris déchèteries), sans intégrer les filières aval de valorisation, ni les prestations assurées par les opérateurs privés. Séparer si possible les emplois du secteur marchand et les emplois « aidés » (insertion par l'économique...).</p>
<p><b>EMR</b> : Emballages Ménagers Recyclables</p>
<p><b>Encombrants</b> : voir déchets encombrants</p>
<p><b>EPCI</b> : Etablissement Public de Coopération Intercommunale</p>
<p><b>Evolution des tonnages de déchets</b> : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.</p>
<p><b>FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères</b> : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.</p>
<p><b>Gaz à Effet de Serre (GES) ou bilan carbone</b> : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC et SF<sub>6</sub>) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO<sub>2</sub> et de CH<sub>4</sub>, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.</p>
<p><b>Gravats propres (ou inertes)</b> : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006). Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.</p>
<p><b>Gravats sales</b> : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).</p>
<p><b>Habitat vertical (taux d')</b> : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).</p>
<p><b>ICPE</b> : Installation Classée Pour l'Environnement</p>
<p><b>ISD</b> : Installation de Stockage des Déchets : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ISDD, recevant des déchets dangereux,</li> <li>• l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,</li> <li>• l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).</li> </ul>
<p><b>JMR</b> : Journaux magazines et revues</p>

<p><b>Mâchefers</b> : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).</p>
<p><b>Méthanisation</b> : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.</p>
<p><b>Ordures Ménagères (OM)</b> : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.</p>
<p><b>Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises</b> : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.</p>
<p><b>Population</b> : les seuls chiffres officiels sont ceux du recensement de 1999. Toutefois, il est proposé d'ajouter la population touristique estimée par chacune des collectivités (lissage sur l'année établi par la commune ou l'EPCI).</p>
<p><b>Pré-collecte</b> : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).</p>
<p><b>Prévention</b> : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,</li> <li>• les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : <b>c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.</b></li> </ul> $\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année n}) - (\text{tonnage OM année n-1})}{\text{Population année n} - \text{population année n-1}}$ <ul style="list-style-type: none"> <li>• les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.</li> </ul>
<p><b>Récupération</b> : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.</p>
<p><b>Réemploi</b> : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.</p>
<p><b>Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou redevance générale</b> : les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.</p>

<p><b>Redevance spéciale</b> : redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.</p>
<p><b>Refus de tri ou de compostage</b> : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage</p>
<p><b>Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)</b> : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.</p>
<p><b>Résidus d'assainissement</b> : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.</p>
<p><b>Réutilisation</b> : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).</p>
<p><b>Rippeur</b> : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.</p>
<p><b>SEAs</b> : Sud Est Assainissement services</p>
<p><b>SIDOM</b> : Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés</p>
<p><b>Taux de valorisation des déchets</b> : La valorisation des déchets recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le réemploi ou la réutilisation (voir définition),</li> <li>• la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),</li> <li>• la valorisation énergétique (voir définition).</li> </ul> <p>Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :</p> <p><i>Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/ tonnage collecté ou reçu en déchèterie</i></p> <p><b>Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation</b> (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).</p> <p><i>NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).</i></p>
<p><b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)</b> : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.</p>
<p><b>Traitement</b> : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.</p>
<p><b>Tri à la source</b> : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.</p>

**UNIVALOM : syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers**, nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009.

**Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) :** usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie.

**Valorisation énergétique :** récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

*Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré – (REFIOM et mâchefers)*

**Valorisation matière :** opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

*Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri – refus non valorisés*

**Valorisation organique :** opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

*Tonnage valorisé = tonnage entrant – refus de compostage*

## ANNEXES

## ANNEXE 1 : LE SIDOM

### TARIFICATION 2009 DU SIDOM

	2009
A - Incinération des Ordures Ménagères	63,55 € HT/tonne (Hors TGAP)
B - Tri valorisation journaux magazines	35,02 € HT/tonne
D - Traitement des déchets verts	90,64 € HT/tonne
E - Traitement des déchets de bois	72,67 € HT/tonne
F - Déchets Industriels Banals	89,90 € HT/tonne (Hors TGAP)
G - Tri Sélectif Emballages Ménagers des 4 Communes (Le Cannet, Mandelieu la Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer)	149,35 € HT/tonne
H - Tri Sélectif Emballages Ménagers C.A.S.A.	298,70 € HT/tonne

Par ailleurs, pour les déchets ménagers spéciaux « D.M.S. » et autres divers déchets ménagers assimilés susceptibles d'être réceptionnés en déchèteries (verre plat, bouteilles de gaz, huiles usagées, ...), il a été appliqué une majoration de 10 % sur les factures réglées par le Syndicat Mixte, en référence à l'article 19 des statuts « contributions financières des membres ».

Enfin, pour le SIVADES qui apporte les déchets ménagers de la commune de Mouans-Sartoux à l'usine d'incinération conformément à la délibération 16 Décembre 2005, le tarif suivant a été appliqué :

	2009
J - SIVADES (Commune de Mouans-Sartoux)	
J.1 - Incinération des Ordures Ménagères	67,10 € HT/tonne (Hors TGAP)

Enfin, par mesure de solidarité le 4 juillet 2009, il a été décidé de réserver une partie du vide de four de l'UVE aux déchets du SIVADES pour un tarif de 89,90€ HT/tonne.

## ANNEXE 2 : ÉVACUATION EN RÉGIE

### ÉVOLUTION DE 2006 À 2009

Cumul	Balayage		Verre		Déchets verts		Encombrants		Gravats propres		Gravats Sales		Cartons		Pneus		Tonnage total transporté	Nombre de transports
	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb		
2006	30,15	4	163,55	19	710,51	145	1 767,35	450	7 792,95	584	1 444,76	151	0,00	0	0,00	0	11 909,27	1 353
2007	653,35	79	218,35	26	654,45	134	1 760,79	496	5 429,62	468	2 384,31	177	0,65	2	0,00	0	11 100,87	1 380
2008	970,08	111	154,55	20	317,55	69	2 320,63	597	5 887,48	510	1 814,01	193	0,65	2	0,00	0	11 464,95	1 502
2009	1 075,66	144	130,57	15	393,85	80	2 417,66	649	6 640,82	594	1 790,64	193	0,65	2	5,28	3	12 455,13	1 677
Tonnes/rotation 2009	7,47		8,70		4,92		3,73		11,18		9,28		0,33		1,76			

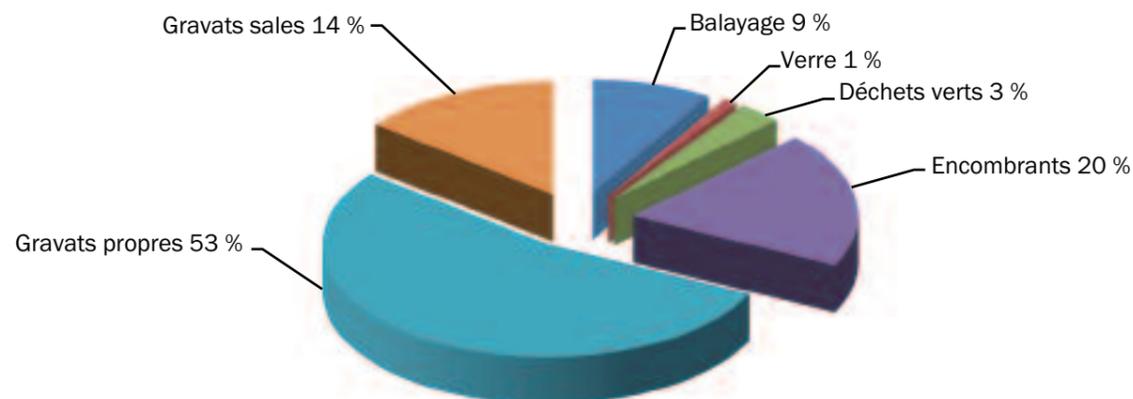
T : tonnage

Nb : nombre de transports

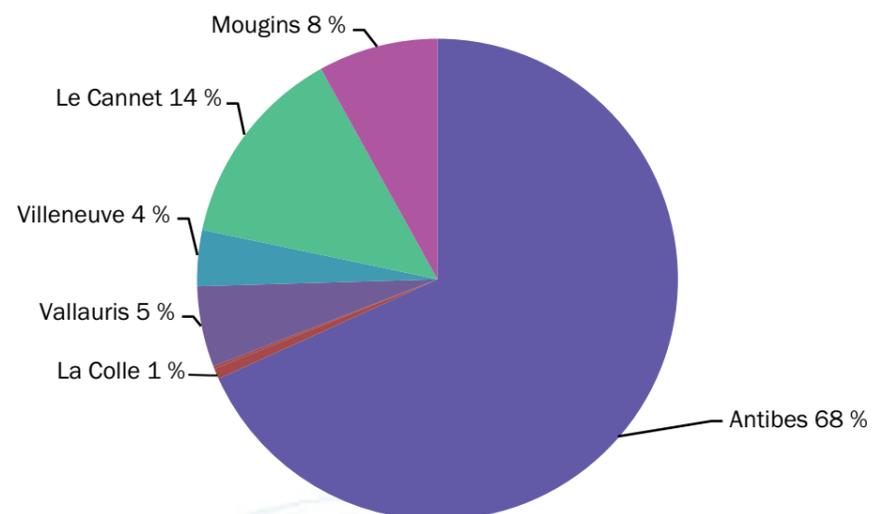
	2008	2009
Coût de la régie de transport *		
<b>COÛT TOTAL</b>	204 222,82 €	237 012,14 €
Nombre de rotations effectuées par la régie	1 502,00 €	1 677,00 €
Coût de la régie par rotation	135,97 €	141,33 €
Nombre de tonnes évacuées	11 464,00 €	12 455,00 €
Coût régie à la tonne	17,81 €	19,03 €

\* ce coût comprend les dépenses les salaires et charges des agents de régie, les carburants, autoroute, assurances, entretien camions et bennes

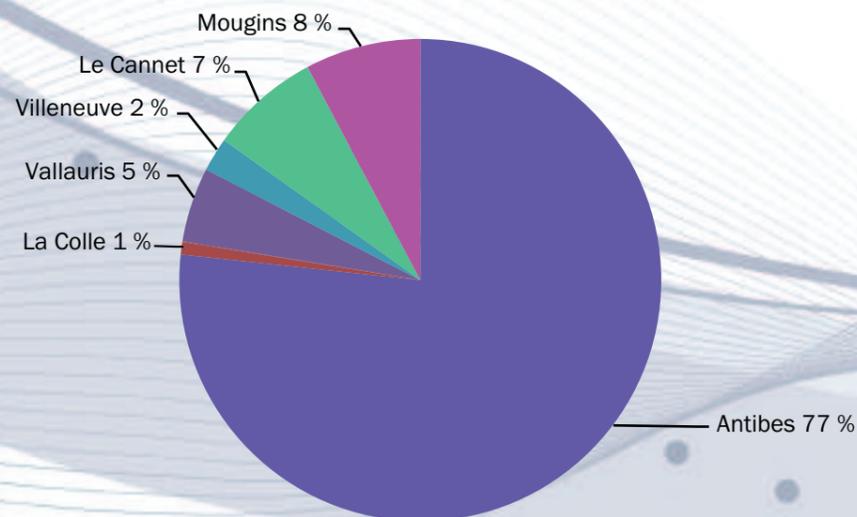
## RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS EN RÉGIE PAR MATÉRIAU EN 2009



## RÉPARTITION DU NOMBRE DE TRANSPORT EN RÉGIE, PAR COMMUNE, EN 2009



## RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS EN RÉGIE, PAR COMMUNE, EN 2009



## ANNEXE 3 : L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SIDOM ET TGAP

La nouvelle taxe générale pour les activités polluantes, dont le barème est rappelé ci-dessous, validait en quelque sorte les choix qui ont mené à la modernisation de notre usine puisque le taux appliqué au Syndicat est le plus bas soit 2 euros la tonne.

Modulation de la TGAP en €/T dans le PLF 2009 définitif	2009	2010	2011	2012
<b>SITES DE STOCKAGE</b>				
Non Autorisés	50,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €
Autorisés	15,00 €	20,00 €	20,00 €	30,00 €
A autorisés + ISO 14001	13,00 €	17,00 €	17,00 €	24,00 €
B autorisés + valorisation du biogaz >75%	10,00 €	11,00 €	11,00 €	15,00 €
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs mentionnés sont relevés, chaque année, dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche de l'impôt sur le revenu				
<b>SITE D'INCINERATION</b>				
Base	7,00 €	7,00 €	11,20 €	11,20 €
A Base +ISO 14001	4,00 €	4,00 €	6,40 €	6,40 €
B Base + efficacité énergétique fixée par arrêté	3,50 €	3,50 €	5,60 €	5,60 €
C Base + émission Nox <80mg/Nm3	3,50 €	3,50 €	5,60 €	5,60 €
D Base + (A et B) ou (B et C) ou (A et B et C)	2,00 €	2,00 €	3,20 €	3,20 €
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs mentionnés sont relevés, chaque année, dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche de l'impôt sur le revenu				

## FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Double pesée des déchets entrants,
- Fosse de réception des déchets de 4 500 m<sup>3</sup> équipée de deux ponts roulants et de deux grappins de 2 tonnes de capacité chacun,
- Deux lignes d'incinération de 9,5 tonnes/heure soit une capacité annuelle maximale de 160 000 tonnes,
- Deux lignes de traitement des fumées identiques composées chacune de :
  - une chaudière de 27 tonnes /heure de vapeur surchauffée à 350°C,
  - un réacteur sec de traitement à la chaux spongiacale et au charbon actif,
  - un filtre équipé de 792 manches en téflon de 5,51 mètres de long et de 15 cm de diamètre,
  - une tour de réaction permettant d'éliminer les oxydes d'azote par catalyse (1),
  - un ventilateur de tirage,
  - une cheminée équipée d'un analyseur multi-gaz par infra rouge à transformée de Fournier, et d'un appareil de prélèvement en continu des dioxines.
- Cette usine possède en commun :
  - un silo à chaux de capacité de 100m<sup>3</sup>,
  - un silo à charbon actif de 34m<sup>3</sup>,
  - un silo de stockage de REFIOM de 200m<sup>3</sup> chauffé électriquement,
  - un local process avec préparation d'eau déminéralisée,
  - un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 11MW,
  - un aérocondenseur,
  - un hall de traitement et de stockage de mâchefers en dépression avec traitement de lavage de l'air,
  - un traitement des mâchefers par criblage, dé-ferraillage et récupération des métaux non ferreux par courant de Foucault.

Le détail du fonctionnement est expliqué sur le site [www.sidom.fr](http://www.sidom.fr) onglet : « l'unité de valorisation », chapitre : « fonctionnement », cliquer alors sur « VALOMED »

(1) catalyseur composé d'un mélange d'oxydes de vanadium, d'oxydes de titane, et d'oxydes de tungstène.

## ANNEXE 4 : LES TONNAGES COLLECTÉS

### ANNEXE 4.1. : DONNÉES OMR

OMR	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	18 359,97	-1,72%	18 044,45	-0,79%	17 902,34	-4,27%	17 137,71	402,33
<b>Mandelieu la Napoule</b>	10 412,34	1,89%	10 608,65	4,38%	11 073,14	3,45%	10 690,74	511,79
<b>Mougins</b>	10 177,20	-8,78%	9 283,32	-8,54%	8 490,59	-2,65%	8 265,68	408,18
<b>Théoule sur Mer</b>	1 918,58	-4,03%	1 841,31	13,37%	2 087,44	-9,68%	1 885,46	1 216,43
<b>La CASA</b>	97 870,90	-3,91%	94 041,29	-1,56%	92 573,49	-6,45%	86 601,17	486,43
<i>Antibes</i>	50 237,65	-2,54%	48 959,55	-0,03%	48 943,26	-8,92%	44 575,43	580,58
<i>Bar-sur-Loup</i>	1 244,50	1,58%	1 264,21	9,20%	1 380,58	-9,33%	1 251,74	447,37
<i>Biot</i>	4 582,00	-6,56%	4 281,34	-1,15%	4 232,25	0,41%	4 249,70	460,97
<i>Caussols</i>								0,00
<i>Châteauneuf de Grasse</i>	1 562,20	-7,30%	1 448,15	13,72%	1 646,84	-13,67%	1 421,66	441,37
<i>La Colle-sur-Loup</i>	3 363,00	0,09%	3 366,05	2,56%	3 452,24	-5,17%	3 273,77	427,05
<i>Courmes</i>								0,00
<i>Gourdon</i>	508,25	7,93%	548,57	-39,10%	334,07	1,54%	339,20	750,44
<i>Opio</i>	867,35	1,33%	878,87	22,61%	1 077,61	-8,39%	987,20	447,91
<i>Roquefort-les-Pins</i>	1 644,05	-1,55%	1 618,50	1,44%	1 641,74	-1,27%	1 620,86	255,70
<i>Le Rouret</i>	1 121,30	0,44%	1 126,25	-3,86%	1 082,83	-2,70%	1 053,61	271,69
<i>Saint-Paul</i>	1 801,40	2,21%	1 841,25	-5,88%	1 733,00	-9,50%	1 568,35	457,78
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	1 690,10	-3,71%	1 627,35	2,37%	1 665,92	-4,02%	1 598,95	364,89
<i>Valbonne</i>	4 975,95	-19,44%	4 008,39	16,08%	4 653,02	-2,77%	4 524,29	367,47
<i>Vallauris</i>	16 862,45	-7,28%	15 635,56	-14,73%	13 332,59	-2,53%	12 994,77	421,37
<i>Villeneuve-Loubet</i>	7 410,70	0,36%	7 437,25	-0,53%	7 397,54	-3,46%	7 141,64	503,14
<b>TOTAL SIDOM OMR</b>	138 738,99	-3,55%	133 819,02	-1,26%	132 127,00	-5,71%	124 580,76	
<b>kg/an/hab</b>	580,00		559,00		501,78		473,12	
<b>SIVADES</b>	5 629,80		5 682,78		5 197,69		5 149,50	
<b>CONSEIL GENERAL</b>	0,00		0,00		0,00		0,00	
Apports extérieurs	-		-		3 673,01		21 586,10	
<b>TOTAL OMR extérieures</b>	5 629,80		5 682,78		8 870,70		26 735,60	
<b>TOTAL OMR traitées par le SIDOM</b>	144 368,79	-3,37%	139 501,80	1,07%	140 997,70		151 316,36	

Il est noté que l'année 2008 prend en compte les données INSEE relatives aux populations légales 2006 de même l'année 2009 prend compte les données INSEE relatives aux populations légales 2007 tandis que les années précédentes sont basées sur la population 1999.

## ANNEXE 4.2. : DONNÉES EMR

Emballages Ménagers Recyclables	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	467,68	20,69%	564,44	14,96%	648,88	2,33%	663,98	15,59
<b>Mandelieu la Napoule</b>	391,57	8,41%	424,50	10,98%	471,11	0,93%	475,48	22,76
<b>Mougins</b>	366,96	11,37%	408,69	0,95%	412,58	-2,08%	404,00	19,95
<b>Théoule sur Mer</b>	5,37	94,04%	10,42	-53,55%	4,84	93,80%	9,38	6,05
Total contrat SIDOM / EcoEmballages	1 231,58	14,33%	1 408,05	9,19%	1 537,41	1,00%	1 552,84	
kg/an/hab sur population contrat EE	15,86		18,20		18,02		18,21	
<b>CASA</b>	2 628,55	17,77%	3 095,66	11,31%	3 445,72	-4,71%	3 283,46	
kg/an/hab sur population CASA	16,26		19,15		19,36		18,44	
<b>TOTAL SIDOM EMR</b>	3 860,13	16,67%	4 503,71	10,65%	4 983,13	-2,95%	4 836,30	
kg/an/hab	16,13		18,82		18,92		18,37	

## DONNÉES EMR &amp; VERRE DU CONTRAT ECO-EMBALLAGES

2009	EMR	Verre	TOTAL	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	663,98	680,84	1 344,82	31,57
<b>Mandelieu la Napoule</b>	475,48	762,94	1 238,42	59,29
<b>Mougins</b>	404,00	512,44	916,44	45,26
<b>Théoule sur Mer</b>	9,38	70,73	80,11	51,68
Total contrat SIDOM / EcoEmballages	1 552,84	2 026,95	3 579,79	41,97
kg/an/hab sur population contrat EE	18,21	23,77		

Détail des données EMR : Evolution de la collecte sélective des EMR sur le territoire du contrat SIDOM/ECO EMBALLAGES DE 2006 à 2009

Evolution de la collecte sélective	2006	2007	2008	2009
SIDOM 2009	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Emballages ménagers triés	1233,04	1 408,05	1 537,41	1578,28
Acier	92,621	76,025	92,319	83,49
Aluminium	5,779	8,497	3,103	8,66
Cartons, cartonnets, papiers d'emballages	207,528	259,255	668,021	621,04
Plastiques		11,04	34,126	0,00
		7,75	13,37	0,00
	166,875	125,161	123,919	126,07
	54,548	21,491	26,635	66,35
	80,657	81,028	85,091	91,99
Briques alimentaires	26,39	25,868	40,069	38,93
Journaux magazines issus des sacs jaunes	437,53	185,731	284,981	152,23
Refus de tri	289,005	332,08	240,13	389,53
Verre collecté en PAV	1582,52	1622,71	1559,86	2100,05
Acier récupérés sur mâchefers	3 054,27	1 594,72	1 417,58	3030,68
Aluminium récupérés sur les mâchefers				328,92
Electricité			11 748	57 051

Nota : le tonnage emballages ménagers triés est différent du tonnage collecté sur la même période, cette différence est liée au stock

## ANNEXE 4.3. : DONNÉES VERRE

Verre	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	391,06	87,34%	732,60	-7,07%	680,84	15,98
Mandelieu la Napoule	505,52	55,73%	787,26	-3,09%	762,94	36,52
Mougins	216,38	145,87%	532,01	-3,68%	512,44	25,31
Théoule sur Mer	70,03	3,43%	72,43	-2,35%	70,73	45,63
La CASA	4 442,51	-0,23%	4 432,39	-2,25%	4 332,57	24,34
SIDOM	5 625,50	16,55%	6 556,59	-3,01%	6 359,52	
kg/an/hab	23,51		24,90		24,15	

## ANNEXE 4.4. : DONNÉES JMR

Journaux - Magazines	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	594,91	19,28%	709,61	15,43%	819,12	-15,23%	694,36	16,30
Mandelieu la Napoule	577,01	-2,20%	564,31	-6,38%	528,32	-5,53%	499,08	23,89
Mougins	331,76	14,17%	378,78	-0,81%	375,71	-10,10%	337,76	16,68
Théoule sur Mer	45,57	-3,03%	44,19	-12,51%	38,66	-32,75%	26,00	16,77
La CASA	3 677,81	10,80%	4 074,84	-6,01%	3 829,95	-8,65%	3 498,50	19,65
SIDOM	5 227,06	10,42%	5 771,73	-3,12%	5 591,76	26,34%	7 064,70	
kg/an/hab	21,84		24,11		21,24		26,83	

## ANNEXE 4.5. : DONNÉES 2009 DÉCHETS HORS OM

TONNAGES 2009	Déchets verts	Gravats propres	Gravats sales	Encombrants	Bois	Ferrailles	DÉEE	Cartons	DDM
Le Cannet	3 167,34	0,00	0,00	2 880,61	582,56	661,60	217,66	5,58	40,10
Mandelieu la Napoule	1 643,45	0,00	0,00	1 858,64		0,00	0,00		1,48
Mougins	5 068,10	49,70	89,82	2 894,54	636,47	274,16	84,38	67,38	27,24
Théoule sur Mer	0,00	0,00	0,00	324,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44
La CASA	19 067,19	13 493,43	6 870,42	13 415,18	4 317,94	2 867,67	784,98	503,45	365,71
Antibes	9 988,04	8 326,30	1 720,35	4 977,22	2 323,96	1 067,08	340,56	424,15	228,50
Bar-sur-Loup	4,56			158,64					
Châteaufort de Grasse	5,24			48,24					
La Colle-sur-Loup	293,98		115,71	235,82					
Gourdon				198,61		102,70			
Opio	12,88			23,88					
Roquefort-les-Pins	940,49			556,68		132,92			12,11
Le Rouret	252,40			191,88					
Saint-Paul	351,62			112,80					
Tourrettes-sur-Loup	588,42	840,86	27,94	320,82	230,64	202,98	46,08		25,71
Valbonne	2 787,56	887,63	1 829,38	897,36	757,10	543,42	196,91	79,30	52,95
Vallauris	2 942,34	3 438,64	2 399,88	4 844,85	1 006,24	818,57	201,43		34,13
Villeneuve-Loubet	899,66		777,16	848,38		0,00			12,31
<b>SIDOM</b>	<b>28 946,08</b>	<b>13 543,13</b>	<b>6 960,24</b>	<b>21 373,69</b>	<b>5 536,97</b>	<b>3 803,43</b>	<b>1 087,02</b>	<b>576,41</b>	<b>434,96</b>

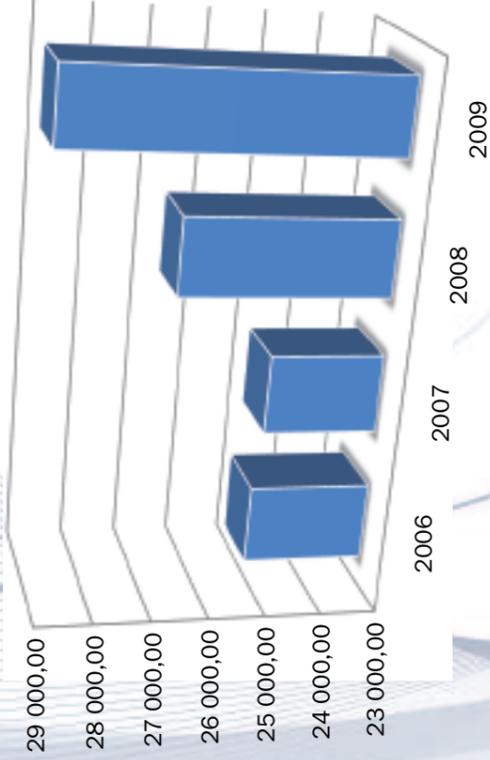
## EVOLUTION DES TONNAGES HORS OM

DECHETS	Evolution des tonnages traités (hors OM) : 2006 / 2007 / 2008 / 2009			
	2006	2007	2008	2009
Déchets verts	25 141,65	25 026,94	26 749,21	28 946,08
Gravats propres	12 045,33	13 386,93	14 384,95	13 543,13
Gravats sales	3 900,46	4 483,93	5 990,75	6 960,24
Encombrants	19 670,64	21 879,52	22 850,31	21 373,69
Bois	4 428,11	4 998,98	5 165,66	5 536,97
Ferrailles	4 109,62	3 401,70	2 955,58	3 803,43
DEEE		<b>187,13</b>	<b>1 070,29</b>	<b>1 087,02</b>
Cartons	136,70	142,89	550,35	576,41
DDM	347,05	410,30	344,93	434,96
<b>SIDOM</b>	<b>69 779,56</b>	<b>73 918,32</b>	<b>80 062,03</b>	<b>82 261,93</b>

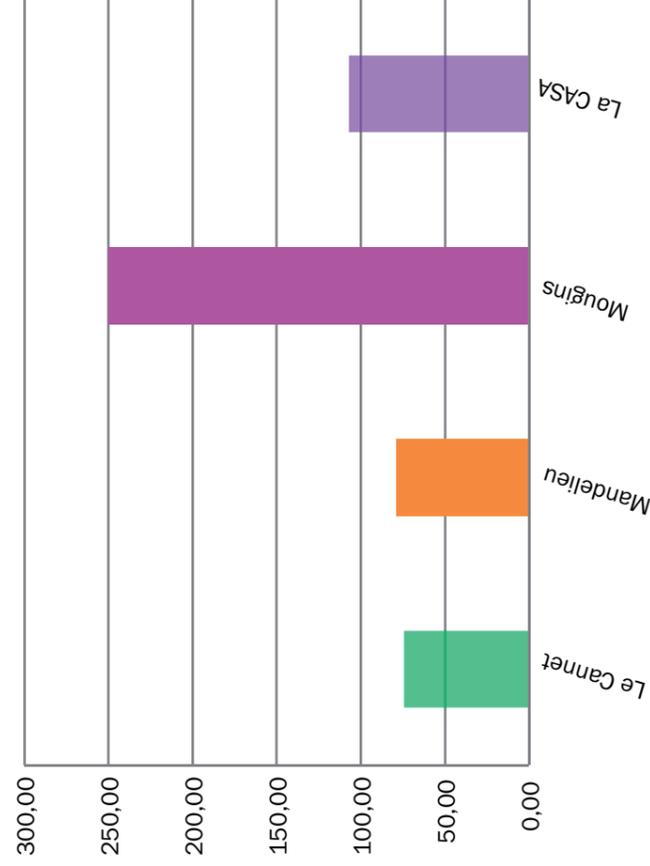
## DONNEES DECHETS VERTS

Déchets verts	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	3 218,98	-4,68%	3 068,24	-7,03%	2 852,67	11,03%	<b>3 167,34</b>	<b>74,36</b>
<b>Mandelieu la Napoule</b>	1 358,39	21,47%	1 650,00	-7,43%	1 527,46	7,59%	<b>1 643,45</b>	<b>78,68</b>
<b>Mougins</b>	5 068,06	-11,88%	4 465,85	15,26%	5 147,17	-1,54%	<b>5 068,10</b>	<b>250,28</b>
<b>La CASA</b>	15 496,22	2,24%	15 842,85	8,70%	17 221,91	10,71%	<b>19 067,19</b>	<b>107,10</b>
<i>Antibes</i>	8 670,82	-7,24%	8 043,08	8,16%	8 699,17	14,82%	9 988,04	130,09
<i>Bar-sur-Loup</i>	3,00		3,50		11,12	-58,99%	4,56	1,63
<i>Châteauneuf de Grasse</i>	6,65		7,10		8,34	-37,17%	5,24	1,63
<i>La Colle-sur-Loup</i>	243,65		247,40		268,69	9,41%	293,98	38,35
<i>Opio</i>	17,75		18,20		19,13	-32,67%	12,88	5,84
<i>Le Rouret</i>	129,45		208,95		281,95	-10,48%	252,40	65,09
<i>Roquefort-les-Pins</i>	631,35		865,45		913,45	2,96%	940,49	148,37
<i>Saint-Paul</i>	39,10		217,95		268,71	30,85%	351,62	102,63
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	496,00	26,27%	626,28	-1,09%	619,44	-5,01%	588,42	134,28
<i>Valbonne</i>	1 985,12	12,39%	2 231,16	22,07%	2 723,63	2,35%	2 787,56	226,41
<i>Vallauris</i>	2 362,77	4,80%	2 476,28	-4,22%	2 371,73	24,06%	2 942,34	95,41
<i>Villeneuve-Loubet</i>	910,56		897,50		1 036,55	-0,13	899,66	63,38
<b>TOTAL SIDOM</b>	<b>25 141,65</b>	<b>0,00%</b>	<b>25 026,94</b>	<b>0,07%</b>	<b>26 749,21</b>	<b>0,08%</b>	<b>28 946,08</b>	<b>109,93</b>
<b>kg/an/hab</b>	<b>105,06</b>		<b>104,59</b>		<b>101,59</b>		<b>109,93</b>	

## ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS VERTS SUR L'AIRE DU SIDOM



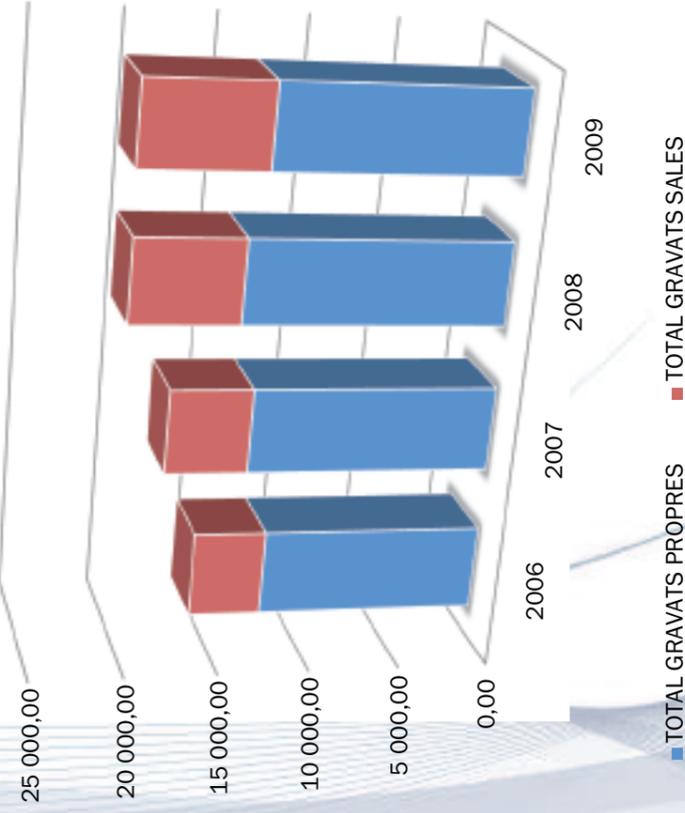
## RÉPARTITION DU GISEMENT DES DÉCHETS VERTS EN KG/AN/HAB



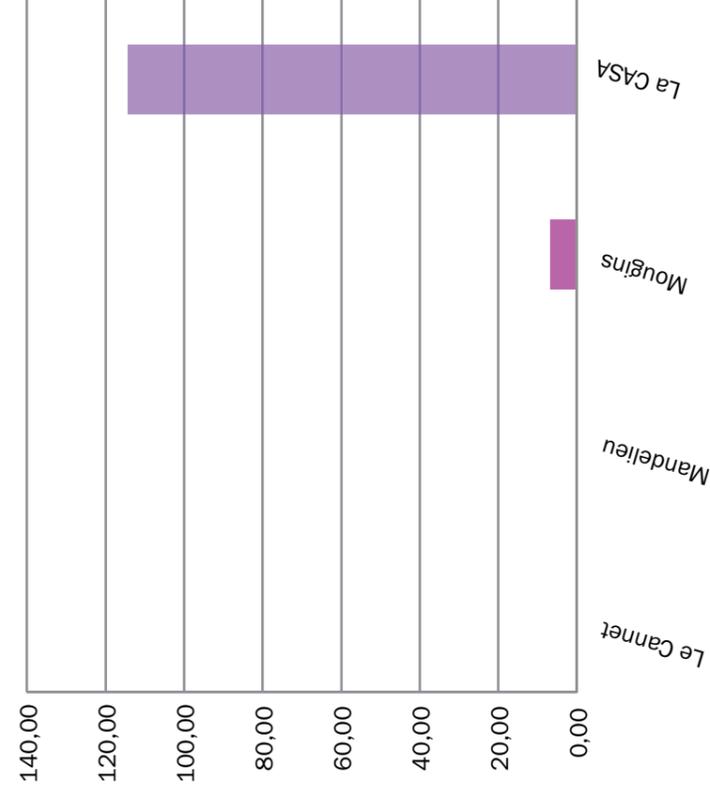
## DONNEES GRAVATS

GRAVATS PROPRES	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Mandelieu la Napoule	14,10		0,00		0,00		0,00	
Mougins	0,00		0,00		0,00		49,70	2,45
La CASA	12 031,23	11,27%	13 386,93	7,46%	14 384,95	-6,20%	13 493,43	75,79
Antibes	8 144,59	-3,50%	7 859,17	3,28%	8 116,71	2,58%	8 326,30	
Châteauneuf de Grasse	14,55						0,00	
Opio	2,54						0,00	
Roquefort-les-Pins							0,00	
Tourrettes-sur-Loup	1 014,96	7,02%	1 086,22	-25,06%	814,05	3,29%	840,86	
Valbonne	496,00	74,07%	863,39	-7,23%	800,99	10,82%	887,63	
Vallauris	2 358,59	51,71%	3 578,15	30,04%	4 653,20	-26,10%	3 438,64	
<b>TOTAL GRAVATS PROPRES</b>	<b>12 045,33</b>	<b>11,14%</b>	<b>13 386,93</b>	<b>7,46%</b>	<b>14 384,95</b>	<b>-5,85%</b>	<b>13 543,13</b>	
GRAVATS SALES	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	5,50		0,00		0,00		0,00	
Mandelieu La Napoule	9,54		0,00		0,00		0,00	
Mougins	96,96	12,06%	108,65	38,00%	149,94	-40,10%	89,82	4,44
La CASA	3 788,46	15,49%	4 375,31	33,49%	5 840,81	17,63%	6 870,42	38,59
Antibes	1 464,65	20,86%	1 770,11	8,91%	1 927,76	-10,76%	1 720,35	
Châteauneuf de Grasse	76,28		7,36				0,00	
La Colle-sur-Loup	101,00	-0,30	70,56	-1,74%	69,33	66,90%	115,71	
Opio	12,76						0,00	
Roquefort-les-Pins							0,00	
Tourrettes-sur-Loup	65,56	-66,26%	22,12	354,97%	100,64	-72,24%	27,94	
Valbonne	1 430,89	9,23%	1 562,93	13,22%	1 769,50	3,38%	1 829,38	
Vallauris	637,32	-8,05%	356,24	24,49%	1 244,11	92,90%	2 399,88	
Villeneuve-Loubet			585,99		729,47		777,16	
<b>TOTAL GRAVATS SALES</b>	<b>3 900,46</b>	<b>14,96%</b>	<b>4 483,96</b>	<b>33,60%</b>	<b>5 990,75</b>	<b>16,18%</b>	<b>6 960,24</b>	
<b>TOTAL GRAVATS</b>	<b>15 945,79</b>	<b>12,07%</b>	<b>17 870,89</b>	<b>14,02%</b>	<b>20 375,70</b>	<b>0,63%</b>	<b>20 503,37</b>	
kg/an/hab	66,64		74,68		77,38		77,86	

ÉVOLUTION DU TONNAGE DE GRAVATS SUR L'AIRES DU SIDOM

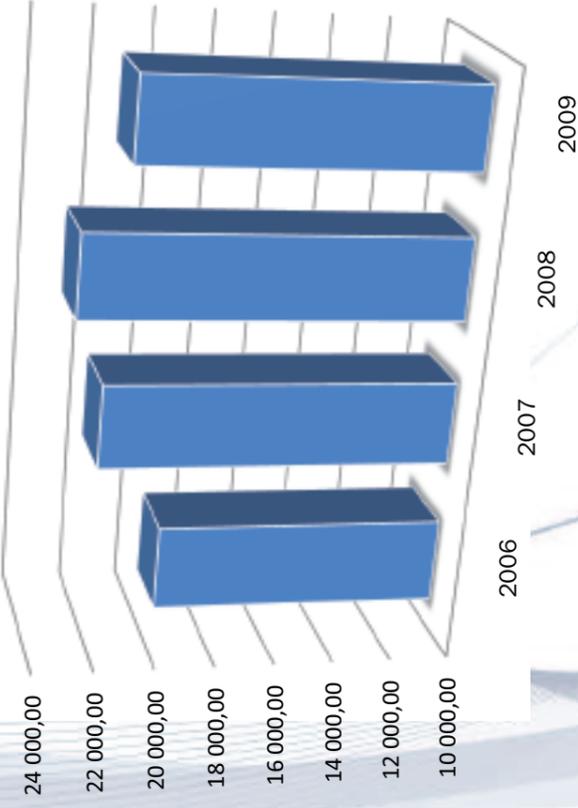
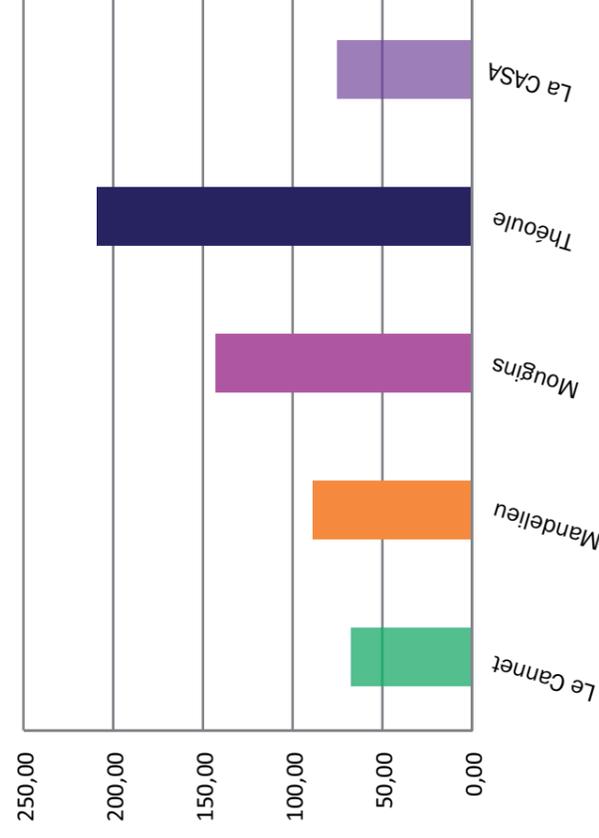


RÉPARTITION DU GISEMENT DE GRAVATS EN KG/AN/HAB



## DONNEES ENCOMBRANTS NON METALLIQUES

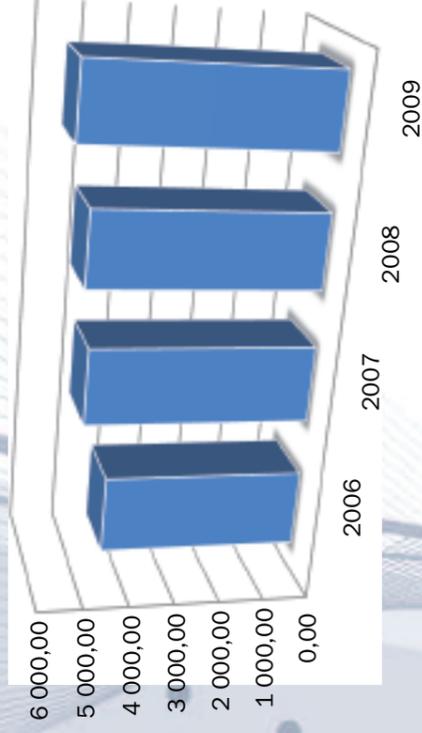
Encombrants	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	2 795,64	13,71%	3 178,86	0,63%	3 198,96	-9,95%	2 880,61	67,63
Mandelieu la Napoule	1 738,26	-15,52%	1 468,56	-8,59%	1 342,45	38,45%	1 858,64	88,98
Mougins	1 957,20	30,90%	2 562,03	16,11%	2 974,69	-2,69%	2 894,54	142,94
Théoule sur Mer	225,50	10,36%	248,86	41,10%	351,14	-7,52%	324,72	209,50
La CASA	12 954,04	11,33%	14 421,21	3,90%	14 983,07	-10,46%	13 415,38	75,35
Antibes	3 791,40	23,14%	4 668,80	12,57%	5 255,55	-5,30%	4 977,22	64,83
Bar-sur-Loup	167,10	6,49%	177,95	-4,16%	170,55	-6,98%	158,64	56,70
Biot	0,00		4,05		0,00		0,00	0,00
Châteauneuf de Grasse	75,90	31,42%	99,75	-40,28%	59,57	-19,02%	48,24	14,98
Courmes	11,10		0,00		0,00		0,20	2,08
Gourdon	121,75	14,46%	139,35	21,15%	168,82	17,65%	198,61	439,40
La Colle-sur-Loup	186,25	28,24%	238,85	10,82%	264,69	-10,91%	235,82	30,76
Opio	39,62	-8,00%	36,45	-37,86%	22,65	5,43%	23,88	10,83
Roquefort-les-Pins	581,80	4,55%	608,30	-3,39%	587,70	-5,28%	556,68	87,82
Le Rouret	208,90	-14,53%	178,55	-10,05%	160,60	19,48%	191,88	49,48
Saint-Paul	59,55	18,64%	70,65	80,21%	127,32	-11,40%	112,80	32,92
Tourrettes-sur-Loup	353,80	7,59%	380,65	-7,47%	352,21	-8,91%	320,82	73,21
Valbonne	689,05	40,13%	965,55	-3,09%	935,71	-4,10%	897,36	72,88
Vallauris	5 881,37	0,53%	5 912,41	0,51%	5 942,48	-18,47%	4 844,85	157,10
Villeneuve-Loubet	786,45	19,51%	939,90	-0,50%	935,22	-9,29%	848,38	59,77
<b>TOTAL SIDOM</b>	<b>19 670,64</b>	<b>11,23%</b>	<b>21 879,52</b>	<b>4,44%</b>	<b>22 850,31</b>	<b>-6,46%</b>	<b>21 373,89</b>	
kg/an/hab	82,20		104,59		86,78		81,17	

ÉVOLUTION DU TONNAGE  
D'ENCOMBRANTS SUR L'AIRES DU SIDOMRÉPARTITION DU GISEMENT  
D'ENCOMBRANTS EN KG/AN/HAB

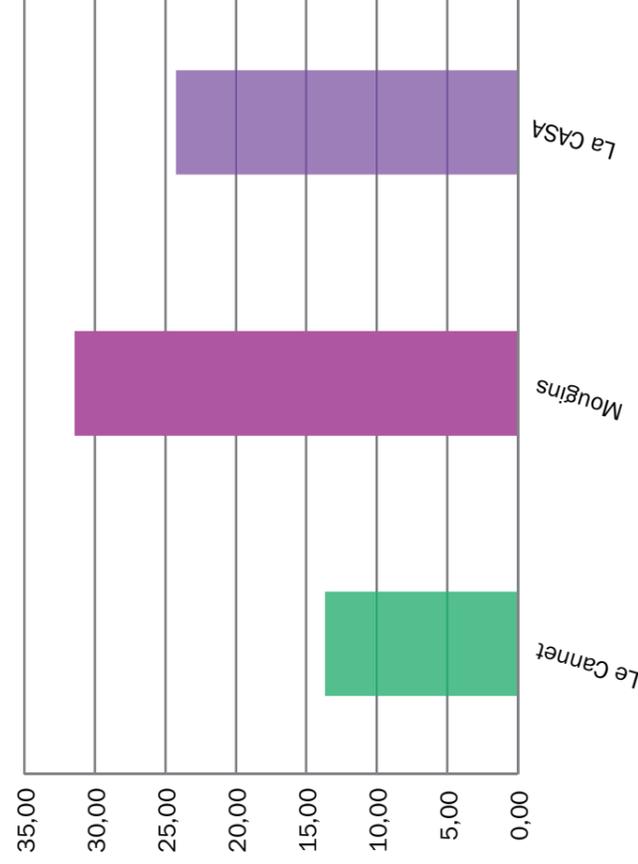
## DONNEES BOIS

Déchets Bois	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	357,11	18,36%	422,68	2,36%	432,64	34,65%	582,56	13,68
<b>Mougins</b>	598,60	22,89%	735,62	1,03%	743,18	-14,36%	636,47	31,43
<b>La CASA</b>	3 472,40	10,61%	3 840,68	3,88%	3 989,84	8,22%	4 317,94	24,25
<i>Antibes</i>	1 889,98	15,96%	2 191,64	2,71%	2 251,08	3,24%	2 323,96	30,27
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	233,78	6,63%	249,28	-3,66%	240,16	-3,96%	230,64	52,63
<i>Valbonne</i>	596,46	8,38%	646,42	4,70%	676,80	11,86%	757,10	61,49
<i>Vallauris</i>	752,18	0,15%	753,34	9,09%	821,80	22,44%	1 006,24	32,63
<b>TOTAL SIDOM</b>	4 428,11	12,89%	4 998,98	3,33%	5 165,66	7,19%	5 536,97	
<b>kg/an/hab</b>	18,50		20,89		19,62		21,03	

## ÉVOLUTION DU TONNAGE DE BOIS SUR L'AIRES DU SIDOM



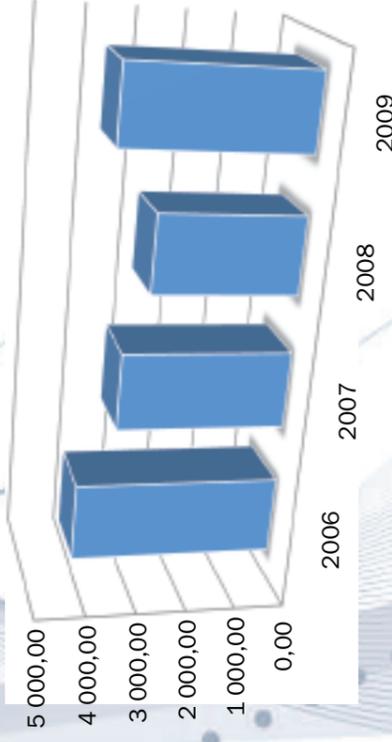
## RÉPARTITION DU GISEMENT DE BOIS EN KG/AN/HAB



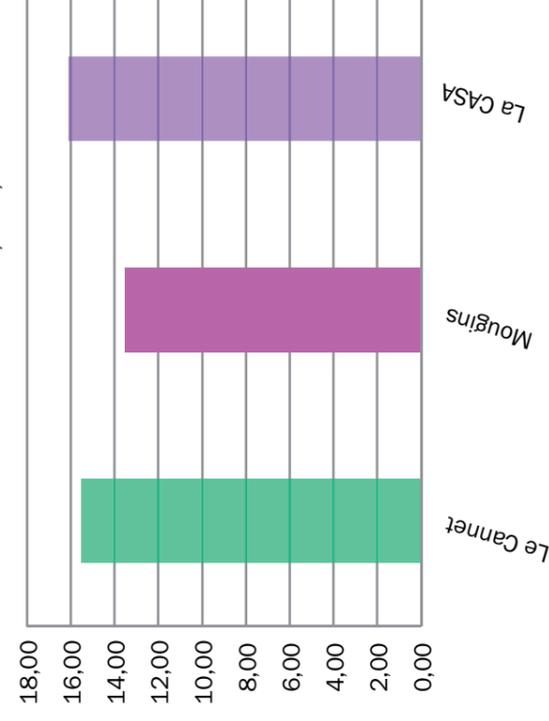
## DONNEES FERRAILLES

Déchets Ferrailles	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
<b>Le Cannet</b>	845,18	-19,50%	680,35	-15,63%	574,00	15,26%	661,60	15,53
<b>Mougins</b>	412,07	-10,57%	368,50	-19,92%	295,08	-7,09%	274,16	13,54
<b>La CASA</b>	2 853,37	-17,54%	2 352,85	-11,32%	2 086,50	37,44%	2 867,67	16,11
<i>Antibes</i>	945,83	-0,70%	939,21	-20,27%	748,80	42,51%	1 067,08	13,90
<i>Gourdon</i>	41,83						102,70	227,21
<i>Roquefort-les-Pins</i>	136,79	-46,80%	72,77	47,00%	106,97	24,26%	132,92	20,97
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	203,36	-9,83%	183,36	-19,00%	148,52	36,67%	202,98	46,32
<i>Valbonne</i>	495,80	14,29%	566,66	-6,21%	531,46	2,25%	543,42	44,14
<i>Vallauris</i>	918,23	-36,95%	578,95	-4,87%	550,75	48,63%	818,57	26,54
<i>Villeneuve-Loubet</i>	110,54						0,00	0,00
<b>TOTAL SIDOM</b>	4 110,62	-17,25%	3 401,70	-13,11%	2 955,58	28,69%	3 803,43	
<b>kg/an/hab</b>	17,18		14,22		11,22		14,44	

## ÉVOLUTION DU TONNAGE DE LA FERRAILLE SUR L'AIRES DU SIDOM



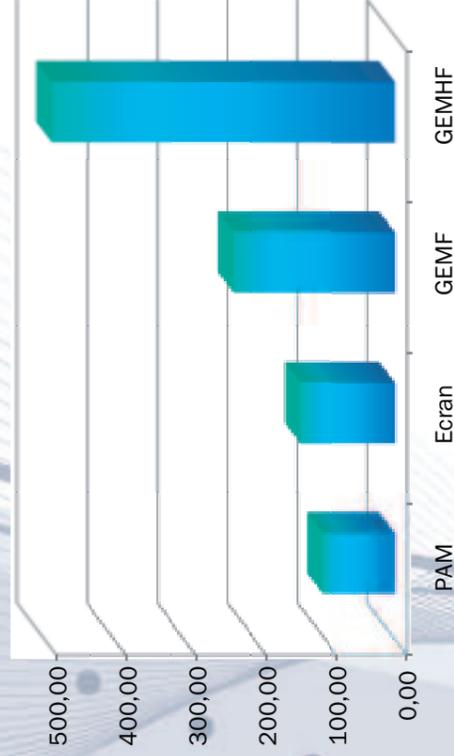
## RÉPARTITION DU GISEMENT DE FERRAILLES EN KG/AN/HAB



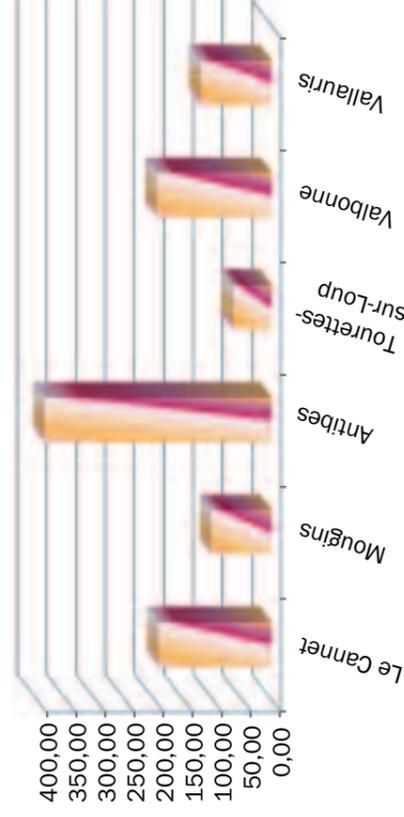
## DONNEES DEEE

DEEE	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	35,35	447,95%	193,70	12,37%	217,66	5,11
Mandelieu la Napoule	0,00		0,00		0,00	0,00
Mougins	29,50	253,02%	104,14	-18,98%	84,38	4,17
La CASA	122,28	531,70%	772,45	1,62%	784,98	4,41
<i>Antibes</i>	0,00		387,96	-12,22%	340,56	4,44
<i>Tourrettes sur Loup</i>	12,10	444,29%	65,86	-30,03%	46,08	10,52
<i>Valbonne</i>	50,37	290,79%	196,84	0,03%	196,91	15,99
<i>Vallauris</i>	59,81	103,63%	121,79	65,39%	201,43	6,53
<b>TOTAL SIDOM</b>	<b>187,13</b>	<b>471,95%</b>	<b>1 070,29</b>	<b>1,56%</b>	<b>1 087,02</b>	
kg/an/hab	0,78		4,06		4,13	

## RÉPARTITION PAR FLUX DES DEEE



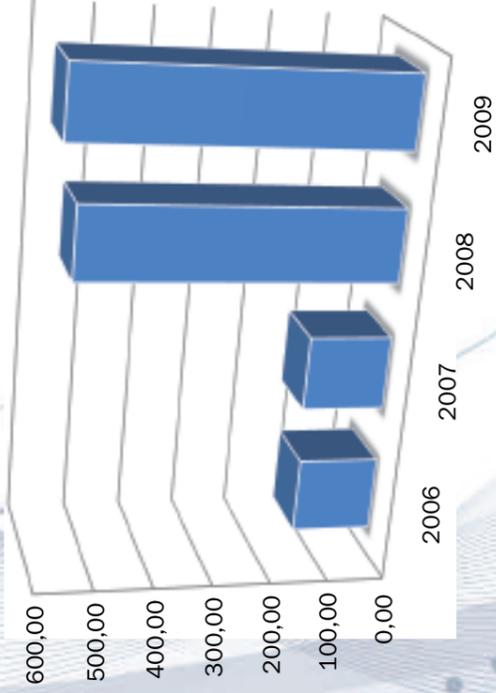
## RÉPARTITION PAR SITE DES DEEE



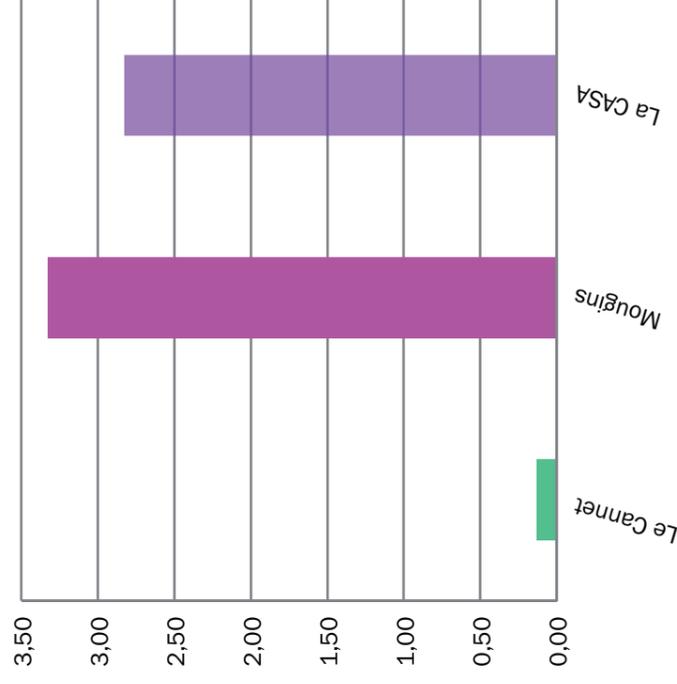
## DONNEES CARTONS

Cartons	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009	kg/an/hab
Le Cannet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,58	0,13
Mougins	60,90	2,20%	62,24	-5,59%	58,76	14,67%	67,38	3,33
La CASA	75,80	5,41%	79,90	515,26%	491,59	2,41%	503,45	2,83
<i>Antibes</i>	7,10		0,00		404,03	4,98%	424,15	5,52
<i>Valbonne</i>	68,70	16,30%	79,90	9,59%	87,56	-9,43%	79,30	6,44
<b>TOTAL SIDOM</b>	<b>136,70</b>	<b>4,53%</b>	<b>142,89</b>	<b>285,16%</b>	<b>550,35</b>	<b>4,74%</b>	<b>576,41</b>	
kg/an/hab	0,57		0,60		2,09		2,19	

## ÉVOLUTION DU TONNAGE DE CARTONS SUR L'AIRE DU SIDOM

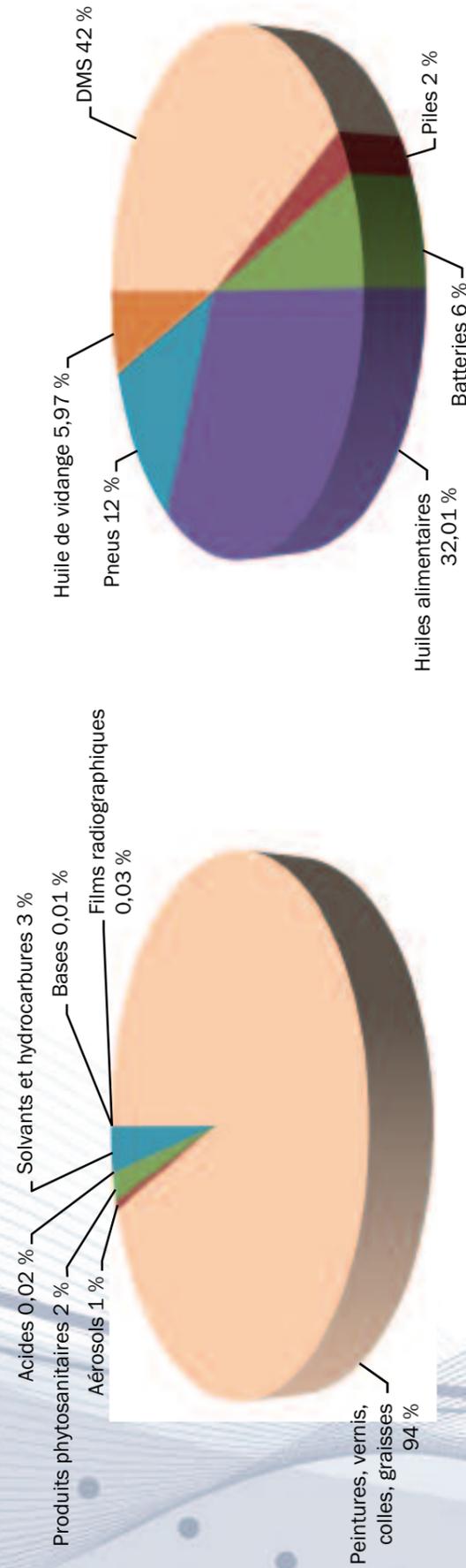


## RÉPARTITION DU GISEMENT DE CARTONS EN KG/AN/HAB



DDM	DMS	piles	batteries	huiles alimentaires	pneus	huiles de vidange	Total
Le Cannel	23,42	2,27	8,31		2,14	3,95	40,10
Mandelieu la Napoule		1,48				1,48	
Mougins	15,21	0,38		1,37	5,30	4,98	27,24
Théoule sur Mer	0,44						0,44
La CASA	141,39	6,67	17,14	137,86	45,62	17,03	365,71
Antibes	61,76	3,54	2,93	131,24	22,84	6,19	228,50
Roquefort les pins	8,94	0,62	0,75	0,74		1,07	12,11
Tourrettes sur Loup	12,14	0,96	1,22	0,94	8,14	2,31	25,71
Valbonne	33,20	1,25	10,79	3,14		4,56	52,95
Vallauris	16,29	0,30			14,64	2,90	34,13
Villeneuve-Loubet	9,06		1,45	1,80			12,31
<b>SIDOM</b>	<b>180,46</b>	<b>10,80</b>	<b>25,45</b>	<b>139,23</b>	<b>53,06</b>	<b>25,96</b>	<b>434,96</b>
kg/an/hab	0,69	0,04	0,10	0,53	0,20	0,10	1,65

## COMPOSITION DU GISEMENT DMS 2009



## LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Collectés sur les déchèteries, les Déchets Dangereux des Ménages constituent un gisement très hétéroclite de déchets nécessitant un traitement spécifique. Bien qu'il s'agisse d'un petit gisement, les DDM sont des polluants dont les coûts de traitement à la tonne sont élevés du fait de leur diversité et spécificité.

## LES DMS

Il s'agit des déchets : peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, ... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres du SIDOM.

La collecte des DMS nécessite un stockage spécifique (armoire DMS, équipée de caisses palettes, petits bacs et d'étagères permettant de séparer les différentes catégories).

Lors de la reprise, le prestataire conditionne les déchets afin de sécuriser le transport, puis les apporte sur un centre collecteur. Là, un regroupement par catégorie sera effectué afin d'orienter les déchets vers leur filière de traitement.

Concernant ce flux, le SIDOM bénéficie d'aides aux transports et aux traitements de certains DMS. Ces aides représentent environ 30% des coûts.

## LES PNEUS, LES BATTERIES, LES HUILES ET LES PILES

Les déchèteries du SIDOM mettent à la disposition des habitants, des conteneurs affectés aux collectes des pneus, des batteries et des huiles (vidange et alimentaires).

Les huiles de vidange sont gérées via la filière « Vidange Propre » initiée par l'ADEME (incinération des huiles de vidange en cimenterie). De ce fait, le coût de cette filière de traitement est nul. Les enlèvements sont assurés par le transporteur de la filière.

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a été signée courant 2005, entre le SIDOM et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet. Cette filière est gratuite.

## Filières de traitement :

- Les huiles alimentaires collectées en 2009 sont valorisées dans le graissage industriel ;
- Dans les batteries, les métaux précieux sont récupérés ;
- Les pneus sont triés en 3 catégories : les pneus à rechapier, réutilisables et ceux à valoriser en granulés de caoutchouc ;
- Les piles sont traitées soit par un procédé d'hydrométallurgie (séparation des éléments organiques et métalliques, puis broyage) soit par un procédé de pyro-métallurgie (fusion-séparation après tri). Les matières obtenues après transformation peuvent être réutilisées dans l'industrie des piles, par exemple.

## ANNEXE 5 : BILAN DES FLUX DE DÉCHETS EN 2009

Déchets	Tonnages traités	Quantités (en tonne)		Performances en kg/an/habitant	Quantités (en tonne)				
		Stockage en ISD			Matière	Organique	Energétique		
<b>OMR**</b>	124 580,76			<b>473,12</b>					
<i>refom*</i>	5 698,00	5 698,00							
<i>miom - mâchefers*</i>	33 609,00	33 609,00							
<i>ferrailles / incinération*</i>	3 027,00				3 027,00				
<i>alu / incinération*</i>	329,00				329,00				
<b>EMR (hors verre)</b>	4 836,30	960,26		<b>18,37</b>	4 669,32				166,98
<b>JMR</b>	7 064,70			<b>26,83</b>	7 064,70				
<b>Verre</b>	6 359,52			<b>24,15</b>	6 359,52				
<b>Gravats</b>	20 503,37			<b>77,86</b>	20 503,37				
<b>Bois</b>	5 536,97			<b>21,03</b>	5 536,97				
<b>Ferrailles</b>	3 803,43			<b>14,44</b>	3 803,43				
<b>DEEE</b>	1 087,02			<b>4,13</b>	1 087,02				
<b>Encombrants (DIB)</b>	21 373,89	21 373,89		<b>81,17</b>					
<b>Déchets verts</b>	28 946,08			<b>109,93</b>		28 946,08			
<b>Cartons</b>	576,41			<b>2,19</b>	576,41				
<b>Pneus</b>	53,06			<b>0,20</b>	53,06				
<b>Batteries</b>	25,45			<b>0,10</b>	25,45				
<b>Piles</b>	10,80			<b>0,04</b>	10,80				
<b>Huile alimentaire</b>	139,23			<b>0,53</b>	139,23				
<b>DMS</b>	180,46			<b>0,69</b>					
<b>Huile de vidange</b>	25,97			<b>0,10</b>					25,97
<b>TOTAL EN TONNE</b>	<b>225 103,42</b>	<b>22 334,15</b>			<b>49 829,28</b>	<b>28 946,08</b>	<b>124 773,71</b>		
Total en kg/an/hab	855	85			189	110	474		
Taux de valorisation - élimination		9,92%			22,14%	12,86%	55,43%		

\* refom, miom et ferrailles sont les produits issus de l'incinération des OM ; ils n'interviennent pas dans le total

\*\* les OMR pris en compte sont ceux du SIDOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES)

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DES « GROS GISEMENTS » 2006 2007 2008 2009



Evolution des tonnages traités							
Déchets	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009
OMR**	133 109,19	-3,74%	128 136,24	3,11%	132 127,00	-5,71%	124 580,76
OMR SIVADES (Mouans-Sartoux)	5 629,80	0,94%	5 682,78	-8,54%	5 197,69		5 149,50
OMR apports extérieurs	0,00		0,00		3 673,01		21 586,10
<i>refom*</i>	6 106,00	-50,33%	3 032,64	-10,34%	2 718,94		5 698,00
<i>miom - mâchefers*</i>	28 326,00	-57,51%	12 035,72	20,76%	14 534,53		33 609,00
<i>ferrailles / incinération*</i>	3 054,00	-47,78%	1 594,72	-11,11%	1 417,58		3 027,00
<i>alu / incinération*</i>						100,00%	329,00
EMR (hors verre)	3 860,13	16,67%	4 503,71	10,65%	4 983,13	-2,95%	4 836,30
JMR	5 227,06	10,42%	5 771,73	-3,12%	5 591,76	26,34%	7 064,70
Verre	1 746,07	255,48%	5 843,85	12,20%	6 556,69	-3,01%	6 359,52
Gravats	15 945,79	12,07%	17 870,89	14,02%	20 375,70	0,63%	20 503,37
Bois	4 428,11	12,89%	4 998,98	3,33%	5 165,66	7,19%	5 536,97
Ferrailles	4 109,62	-17,23%	3 401,70	-13,11%	2 955,58	28,69%	3 803,43
DEEE			187,13	471,95%	1 070,29	1,56%	1 087,02
Encombrants (DIB)	19 670,64	11,23%	21 879,52	4,44%	22 850,31	-6,46%	21 373,89
Déchets verts	25 141,65	-0,46%	25 026,94	6,88%	26 749,21	8,21%	28 946,08
Cartons	136,70	4,53%	142,89	285,16%	550,35	4,74%	576,41
Pneus	33,00	42,88%	47,15	3,50%	48,80	8,73%	53,06
Batteries	76,69	-12,91%	66,79	-67,09%	21,98	15,79%	25,45
Piles	5,98	5,69%	6,32	45,25%	9,18	17,65%	10,80
Huile alimentaire	101,14	10,74%	112,00	-5,26%	106,11	31,21%	139,23
DMS	130,24	15,52%	150,46	5,58%	158,86	13,60%	180,46
Huile de vidange			27,58				25,97
TOTAL DECHETS	224 851,37	2,08%	229 539,44	-0,10%	229 320,61	-1,84%	225 103,42
Total en kg/an/hab	919	2,07%	938	-7,15%	870,90	-1,84%	854,87

\* refom, miom, ferrailles et aluminium sont les produits issus de l'incinération des OM ; ils n'interviennent pas dans le total

\*\* les OMR pris en compte sont ceux du SIDOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES)

## ANNEXE 6 : BILAN FINANCIER DES FLUX DES DÉCHETS EN 2009

Bilan 2009	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	1 547 239,66 €	
Prestation déchets	17 186 898,23 €	
Remboursement des emprunts (I+A)	2 736 683,52 €	
Communication collecte sélective	258 298,40 €	
Contribution CASA		11 748 998,57 €
Contribution LE CANNET		1 915 688,44 €
Contribution MANDELIEU LA NAPOULE		1 116 449,62 €
Contribution MOUGINS		1 461 296,08 €
Contribution THEOULE SUR MER		160 083,97 €
Contribution SIVADES		361 058,55 €
SUBVENTIONS		0,00 €
Soutiens Sociétés agréées		583 065,81 €
Recettes industrielles		4 003 283,19 €
Recettes apports extérieurs		128 643,88 €
TOTAL SIDOM 2009	21 729 119,81 €	21 478 568,11 €

## ÉVOLUTION FINANCIÈRE

Evolution financière	2006	évolution	2007	évolution	2008	évolution	2009
Fonctionnement de la structure	1 622 892,94 €	-32,01%	1 103 329,39 €	-7,27%	1 023 145,59 €	51,22%	1 547 239,66 €
Remboursement des emprunts	1 183 045,17 €	4,85%	1 240 414,71 €	30,89%	1 623 578,14 €	68,56%	2 736 683,52 €
Prestation des déchets	14 195 470,63 €	7,79%	15 300 870,67 €	-5,96%	14 388 753,50 €	19,45%	17 186 898,23 €
TOTAL SIDOM	17 001 408,74 €	3,78%	17 644 614,77 €	-3,45%	17 035 477,23 €	26,04%	21 470 821,41 €

## MATRICE SIMPLIFIÉE D'EXPRESSION DES COÛTS

	O.M.	EMR, JMR, Verre	Déchets Verts	Déchets de bois	Gravats	Encombrants	Ferrailles	Autres Filières
TONNAGE*	124 580,76	18 260,52	28 946,08	5 536,97	20 503,37	21 373,89	3 803,43	2 098,40
225 103,42	55,34%	8,11%	12,86%	2,46%	9,11%	9,50%	1,69%	0,93%
<b>Charges</b>	<b>856 301,04 €</b>	<b>125 512,98 €</b>	<b>198 959,76 €</b>	<b>38 058,15 €</b>	<b>140 929,12 €</b>	<b>146 912,61 €</b>	<b>26 142,73 €</b>	<b>14 423,27 €</b>
Communication		252 298,40 €						
Transit/Transport	479 489,58 €	60 589,94 €	419 641,84 €	139 866,60 €	164 454,87 €	534 397,03 €	63 054,80 €	285 431,39 €
Trait./Élimination	8 655 697,34 €	1 622 028,13 €	1 356 414,26 €	249 163,55 €	580 309,51 €	2 576 359,39 €		
Total Charges	9 991 487,96 €	2 060 429,45 €	1 975 015,86 €	427 088,30 €	885 693,50 €	3 257 669,03 €	89 197,53 €	299 854,66 €
<b>Produits</b>	<b>3 266 728,98 €</b>	<b>622 236,24 €</b>					<b>114 108,93 €</b>	<b>209,04 €</b>
Industriel		498 190,72 €						84 875,09 €
Soutien								59 918,65€**
Aides & Subv.								
Total Produits	3 266 728,98 €	1 120 426,96 €					114 108,93 €	85 084,13 €
€ HT/Tonne	53,98 €	51,48 €	68,23 €	77,13 €	43,20 €	152,41 €	- 6,55 €	142,90 €

\* Il s'agit uniquement du tonnage SIDOM (hors apports extérieurs sur l'UVE).

\*\* Il est à noter que l'aide de l'Agence de l'Eau (59 918,65 € HT) est directement déduite des factures.

NB : Ce tableau ne tient pas compte des recettes liées à la tarification aux collectivités membres, Sivades et aux apports extérieurs. La répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages.

## MATRICE SIMPLIFIÉE D'EXPRESSION DES COÛTS

	Pneus	Cartons	Batteries	Huiles alimentaires	D.M.S.	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz	Huiles de vidange
TONNAGE*	53,06	576,41	25,45	139,23	180,46	10,8	1087,02	nc	25,97
225 103,42	0,02%	0,26%	0,01%	0,06%	0,08%	0,005%	0,48%		0,01%
<b>Charges</b>	<b>364,71 €</b>	<b>3 961,93 €</b>	<b>174,93 €</b>	<b>956,99 €</b>	<b>1 240,38 €</b>	<b>74,23 €</b>	<b>7 471,59 €</b>		<b>178,50 €</b>
Fonctionnelles									
1 547 239,66 €									
Communication									
Transit/Transport	<b>11 645,81 €</b>	<b>39 134,67 €</b>	<b>775,95 €</b>	<b>27 934,97 €</b>	<b>153 119,99 €</b>			<b>52 820,00 €</b>	
Trait./Élimination									
Total Charges	12 010,52 €	43 096,60 €	950,88 €	28 891,96 €	154 360,37 €	74,23 €	7 471,59 €	52 820,00 €	178,50 €
<b>Produits</b>		<b>209,04 €</b>							
Industriel		209,04 €							
Soutien							84 875,09 €		
Aides & Subv.									
Total Produits		209,04 €		59 918,65 €**			84 875,09 €		
€ HT/Tonne	226,36 €	74,40 €	37,36 €	207,51 €	855,37 €	6,87 €	- 71,21 €		6,87 €

\* Il s'agit uniquement du tonnage SIDOM (hors apports extérieurs sur l'UVE).

\*\* Cette aide de l'Agence de l'Eau est directement déduite sur la facturation.

nc : non communiqué

La répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages.

## ANNEXE 7 : BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DES FLUX DES DÉCHETS EN 2009

BILAN SIDOM 2009		
TONNAGE TOTAL SIDOM	225 103,42	
TONNAGE OM SIVADES TRAITÉ PAR SIDOM	5 149,50	
TONNAGE OM APPORTS EXTÉRIEURS	21 586,10	
TOTAL DÉPENSE DU SIDOM		21 729 119,81 €
TOTAL DÉPENSE POUR SIVADES		326 824,68 €
TOTAL DÉPENSE SIDOM (hors SIVADES)		21 402 295,13 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)		4 714 992,88 €
<b>COÛT NET SIDOM</b>		<b>16 687 302,25 €</b>
POPULATION SIDOM	263 320	
KILO PAR HABITANT SIDOM	855	
COÛT NET SIDOM À LA TONNE		74,13 €
COÛT NET SIDOM PAR HABITANT		63,37 €

## ANNEXE 8 : SOUVENIR DE L'INAUGURATION DE L'UVE LE 23 MARS 2009







Syndicat Mixte pour la Valorisation  
des Déchets Ménagers

**UNIVALOM**

UVE - Route de Grasse - BP 63 - 06602 Antibes

Tél. 04 93 65 48 07 - Fax 04 93 95 81 78

E-mail : [contact@sidom.fr](mailto:contact@sidom.fr)

[www.sidom.fr](http://www.sidom.fr)